Abonnement : { à l'étranger : $6.00. au Canada : $4.00.

Téléphones : { Rédaction 651. Administration et Librairie, 457.

Le seul quotidien français au nord et à l'est de Québec.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

Voulez-vous réussir en affaires? Annoncez dans le "Progrès", qui couvre de sa publicité la région toute entière.

Le "PROGRES" est le premier journal à vous apporter 100% des nouvelles régionales et 90% des nouvelles étrangères

Vol. XL—No 56 Chicoutimi, JEUDI, 3 MARS 1927

Organe indépendant des comtés de Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix et Saguenay

LE DESASTRE DU LAURIER

Le gouvernement provincial soumet un projet de loi relatif à une enquête complète sur ce désastre qui a eu lieu à Montréal, en janvier

Québec, 3, — (De notre correspondant). — L'enquête royale sur le désastre du théâtre Laurier-Palace, de Montréal, a soulevé un premier débat hier après-midi, à la chambre, sur la motion pourvoyant à la nomination de la commission d'enquête. En réponse à l'opposition qui réclamait une enquête complète, portant aussi sur la responsabilité des autorités municipales ou provinciales, l'honorable M. Taschereau, premier Ministre, a déclaré qu'il était prêt à accepter tout amendement qu'on voudrait proposer pour faire porter l'enquête sur la conduite du Gouvernement, des ministres, des députés, du comité exécutif de Montréal, de son président ou d'aucun de ses membres.

L'Opposition s'est attaquée au bill en soutenant qu'il était incomplet et qu'il tendait à soustraire de l'enquête la responsabilité des autorités civiles. MM. Sauvé, Duranleau et Houde ont fait la discussion. Le député de Ste-Marie a repris le sens de la proposition qu'il avait faite à la chambre pour permettre aux parents des victimes de faire valoir leurs réclamations sans faire justifier et demandant que cela fut incorporé dans le bill.

Comme cela faisait allusion au débat antérieur, il fut rappelé à l'ordre par l'orateur à deux reprises mais continue à réclamer un meilleur traitement pour les parents des victimes.

Avec le premier Ministre, l'honorable M. Dillon parla pour le Gouvernement, les deux ministres affirmèrent le désir du Gouvernement de faire toute la lumière possible sur la catastrophe et de procéder à une enquête aussi complète que possible afin de donner satisfaction à la population de la cité de Montréal et du reste de la Province. Ce fut là le principal débat de la journée.

AUTRE LOI

La Chambre a aussi voté hier la loi augmentant l'octroi à l'école polytechnique à $100,000. — Les amendements à la loi des véhicules-moteurs, l'étude des crédits de l'instruction Publique fut continué et une somme de plus de $400,000.— a été évotée.

LE DESASTRE

En soumettant la mesure, le premier Ministre donne quelques exemples déclarant qu'il n'était pas nécessaire de rappeler les circonstances de cette catastrophe qui sont encore fraiches à toutes les mémoires. A la suite du désastre, il a été demandé au Gouvernement de nommer une commission royale pour faire enquête sur les causes et les responsabilités du désastre. On voulait que cette commission ait les pouvoirs les plus étendus: On verra par le projet de loi que nous soumettons, que nous voulons aller aussi loin qu'il est possible. La Commission sera composée d'un seul commissaire qui aura le pouvoir d'enquêter sur les sujets suivants; les causes de l'incendie, u théâtre Laurier Palace, les responsabilités encourues par les personnes attachées au théâtre, les fonctionnaires publics et les parents des enfants, les conditions de sécurité des théâtres et des salles publiques, les conditions d'admission des enfants accompagnés ou non de leurs parents, la fermeture des théâtres le dimanche et diverses autres choses.

Le Gouvernement a reçu des délégations ouvrières qui lui ont demandés de laisser ouverts es théâtres le dimanche, d'autres lui ont demandé de les fermer.

Le Gouvernement veut que le commissaire recueille les opinions de ceux qu'il entendra sur ce sujet.

On a dit, ajouta l'Honorable M. Taschereau, que le commissaire était nommé et qu'il n'appartenait pas à la majorité de la Province. Ce choix n'a pas encore été fait, le commissaire sera un juge et il a tous les moyens d'assurer à son rapport les garanties nécessaires d'indépendance.

Il est certain que le juge en question appartiendra, à la majorité de cette province et qu'il aura toutes les qualités pour soumetre un rapport qui donnera satisfaction à l'opinion publique de cette province.

On a dit qu'il serait préférable de nommer trois commissaires, je ne le crois pas, ajoute le premier Ministre, qu'il serait raisonnable d'immobiliser trois juges pendant le temps que durera l'enquête, qui sera sûrement très longue, un seul juge compétent, impartial, éclairé, donnera satisfaction, le projet de loi a été rédigé avec le plus grand soin et le plus grand scrupule. Le Gouvernement veut que l'enquête soit complète, que le commissaire ait tous les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de ses fonctions et que, par son rapport, la législature soit parfaitement renseignée sur la situation.

Le Gouvernement a retardé, un peu la présentation du rapport afin de laisser calmer les esprits, un peu non sans raison, au lendemain de la catastrophe. Bien que le projet de loi lui paraisse aussi complet qu'il est possible le premier ministre dit que le Gouvernement sera heureux de recevoir toutes les suggestions qu'on voudra lui faire.

Nous voulons, conclut-il, que la lumière soit faite, que la situation soit bien définie et que tout le monde soit satisfait.

Monsieur Sauvé, chef de l'opposition, parle à la suite du Premier Ministre et commence par remarquer que le Gouvernemnt a bien retardé la présentation de cette mesure. Le Premier Ministre avait pourtant promis au lendemain de la catastrophe que l'enquête aurait lieu immédiatement. J'ai dit, reprend M. Taschereau, que nous ne tarderons pas à présenter le projet de loi. M. Sauvé réplique que les explications du premier ministre ne sont pas très sérieuses.

L'enquête aurait dû commencer au lendemain du désastre. Aujourd'hui, l'opinion publique à Montréal est occupée par une autre affaire.

(Suite à la 5ème page)

LES DROITS DU FRANCAIS

Une motion de M. P.-A. Seguin demandant des fonctionnaires bilingues dans tous les departements. Un discours de M. Henri Bourassa

Ottawa, 3, — (De notre correspondant). — Les communes ont passé l'après-midi d'hier à étudier une motion de M. P.-A. Seguin, qui se lit comme il suit, au feuilleton du jour :

"La Chambre est d'avis que, pour généraliser la connaissance des deux langues officielles, dans les services publics et par ce moyen rendre ces derniers plus efficaces, la loi du service civil doit être modifiée de façon à donner préséance, dans les nominations futures, aux candidats qui possèdent les deux langues officielles; que les employés publics qui possèdent les deux langues officielles doivent, en raison de cette aptitude être mieux rénumérés; que l'on doit tenir compte de la supériorité des employés bilingues dans la révision des appointements."

M. Séguin, appelé à présenter sa motion, a prononcé le troisième discours français de la présente session. Les motifs qui l'animent ne sont pas ceux du fanatisme, mais ceux d'une meilleure administration des affaires publiques du pays.

Pour lui, le fonctionnaire bilingue est deux fois supérieur au fonctionnaire bunilingue.

Partant de ce principe il trouve que le gouvernement trouverait son profit en donnant la présence au fonctionnaire bilingue, quand la compétence est égale. Il trouve encore que le gouvernement, par cette préférence, donnerait un meilleur service et à des frais de beaucoup réduits.

M. Séguin ajoutait que, dans un pays officiellement bilingue, comme le nôtre, nous devrions pouvoir nous adresser aux fonctionnaires du gouvernement indifféremment, dans l'une ou l'autre de ces deux langues. bilingue doit être l'administration publique, bilingue est notre gouvernement. M. Seguin ajoutait, va-t-il falloir faire le choix entre les deux langues les plus parlées au pays, va-t-on asservir l'une pour servir l'autre. Le député de Montcalm-L'Assomption montre ensuite ce que la majorité de langue française fait pour la minorité de langue anglaise dans le Québec, et tire cette conclusion que les autres provinces devraient traiter leurs minorités avec une pareille largeur d'esprit.

Depuis la guerre l'étude du français a pris une importance extraordinaire dans tous les pays.

Le Canada, à cause de son caractère bilingue, sera-t-il le seul à laisser le français dans un état d'infériorité.

En précisant les termes de sa motion, M. Séguin dit: "Qualifiations égales pour un poste donné, le candidat bilingue devrait avoir la préférence sur le candidat unilingue.

M. DENIS

M. Denis, de Joliette, a expliqué en anglais ce que Séguin, venait d'expliquer en français. M. Denis a approuvé en tous points le principe de la résolution de M. Séguin.

M. H.-B. Howard, libéral, de Sherbrooke, a trouvé à son tour que l'intérêt du Canada exigeait que la motion Séguin soit adoptée. Il a souligné surtout les avantages des candidats des provinces maritimes et du Québec, parce qu'ils possédaient les deux langues.

M. David Spence, conservateur, de Parkdale, a été d'avis que M. Séguin ferait bien de retirer sa motion, parce qu'elle était de nature à nous monter les uns contre les autres. "Nous voulons la paix dans cette Chambre ainsi que dans tout le Canada".

M. J.-S. Woodworth, travailliste, de Winnipeg, a réglé aussi la discussion de cette résolution, susceptible de soulever des préjudices. Partout les fonctionnaires devraient pouvoir parler la langue de ceux à qui ils ont ordinairement affaire. Cependant il ne faudrait pas généraliser trop, et demander aux candidats, en plus de la connaissance de l'anglais, la connaissance du français.

M. H.-C. Hocken, conservateur, de Toronto, rédacteur à "L'Orange Sentinel", trouve que la motion Séguin a été présentée pour des fins électorales. Le premier ministre, de même que le ministre des chemins de fer, sont gens bien trop sages, pour l'avoir laissée passer pour rien. Cette résolution nuit en effet aux fonctionnaires de langue anglaise. "Homme pour homme, le fonctionnaire de langue anglaise est aussi capable, si non plus, que celui de langue française." Il arrive, de plus, que des étudiants sont parvenus à maîtriser le français, sans en retenir un mot dans la suite parce qu'ils n'ont pas pu le pratiquer. M. Hocken se mettra en train de montrer que le règlement XVII a été imposé à l'Ontario pour la paix et l'harmonie de la province, quand M. Bourassa l'a fait rappeler à l'ordre, cette question n'ayant aucune relation que ce soit avec la motion devant la Chambre.

Le député orangiste a ajouté quelques mots pour souligner ce qu'il appelle le côté onéreux pour les anglais, de la motion Séguin. Puis M. Henri Bourassa a immédiatement pris la parole qu'il a gardée le reste de l'après-midi.

M. HENRI BOURASSA

Voici un résumé substantiel du discours du député de Labelle.

Il me semble, M. le président, que nous ferions mieux de nous en tenir à la motion elle-même sans nous attarder à rejeter les assertions du député de Toronto M. P.-M. Hocken. Nous savons à quoi nous en tenir sur cette question du règlement XVII, et bien des gens, dans toutes les provinces du Canada, ne partagent pas les vues de ce député. Quant à la motion elle-même ,il convient de l'étudier immédiatement et quant au principe qui l'anime, et quant à l'application de ce principe même.

Le principe repose sur des droits garantis par notre constitution. Le député de Toronto a lu l'article 133 de notre constitution. Mais je présume qu'x côté de la lettre de la loi, il y a l'esprit de la loi. Sur ce point je veux donner l'opinion d'un

(Suite en dernière page)

Rien ne sert de courir . . .

Pendines, Galles, 3, — (Service Presse Canadienne). — J.-G. Parry-Thomas, le célèbre coureur d'automobile, s'est tué hier après-midi en tentant d'établir un nouveau record de vitesse.

SARMENTO PART DEMAIN

Cap Blanc, Maroc, 3, — (Service Presse Canadienne). — Le major Sarmento Beires, l'aviateur portugais qui est arrivé hier de Lisbonne ,dans sa tentative de voler autour du monde en 90 jours, a retardé son départ jusqu'à demain. Son prochain arrêt doit être Bolama, Guinée Portugaise, d'où il tentera de survoler l'Atlantique jusqu'à Port Natal, Brésil.

POUR FACILITER LA CONDUITE DES AFFAIRES DE L'EGLISE

Sa Saintete le Pape Pie XI aurait songe aux aeroplanes

Rome, 3. (Serv. Presse Canadienne) .— Le Pape XI songerait à se servir d'aéroplanes pour faciliter la conduite des affaires de l'Eglise.

L'envolée pleine de succès du commandant François de Pineda qui a atteint Buenos Aires hier dans sa randonnée par quatre continents, a particulièrement excité l'intérêt du Souverain Pontife dans l'aviation. Le Pape aurait même discuté d'aviation avec différents experts italiens dans ce domaine.

D'après des personnes très au courant des affaires du Vatican, des aéroplanes seraient mis en service aussitôt que les développements dans l'aviation le permettrait, pour rendre plus facile les voyages à Rome des évêques résidant dans des diocèses lointains ou dans des régions où les chemins de fer font défaut, et également pour transporter les missionnaires dans des contrées lointaines ou les ramener à Rome s'ils y ont des rapports à faire.

Mais l'utilité la plus considérable que ce service aérien pourrait rendre à l'Eglise, serait d'amener rapidement à Rome les cardinaux en cas de décès du Pape. On n'alloue que quinze jours aux cardinaux pour se réunir en Conclave pour choisir le Pape suivant, période qui jusqu'à présent n'a pas été assez longue pour permettre aux cardinaux d'Amérique et d'Australie d'arriver à Rome en temps opportun. C'est ainsi qu'aucun cardinal américain a pu assister au Conclave tenu après la mort du Pape Benoit XV.

Une autre chose qui deviendrait possible si l'Eglise se servait d'aéroplanes, d'après le journal "Impero", c'est que celà pourrait mettre une fin à la réclusion volontaire des papes au Vatican depuis 1870. Celà est dû à ce qu'ils ne veulent pas pénétrer sur le territoire italien. L'"Impero" dit que le Pape en se servant d'une aéroplane pourrait voler de l'enceinte du Vatican jusqu'en dehors des frontières italiennes.

ILS S'ECHAPPENT DU PENITENCIER

Ossining, N. Y. 3. (Serv. Presse Canadienne). — Joseph Pioli, 28 ans, meurtrier du boxeur Brennan, ainsi que Geo. Walmale, 48 ans se sont échappés de pénitencier de Sing Sing hier soir.

Pioli purgeait une sentence de 20 ans pour avoir tué d'une balle Brennan qui avait tenu tête à Dempsey pendant 12 rondes quand celui-ci était champion. Le meurtre a eu lieu en 1924 dans le café de nuit de Brennan à New York.

Walmale, considéré comme un criminel moins dangereux, a été envoyé à Sing Sing il y a environ un an pour purger une sentence de quatre ans comme complice pour avoir porté un revolver.

30 Nouvelles bouées bientot

Québec, 3. (Serv. Presse Canadienne). — Le contrat pour la construction de 30 nouvelles bouées à gaz pour remplacer ces aides à la navigation qui ont été emportés par la glace l'automne dernier et finalement perdus, a été accordé à la firme Vickers de Montréal. Ceci a été annoncé aujourd'hui par le représentant loyal du ministère de la marine.

Demande refusée

Toronto, 3. (Serv. Presse Canadienne). — L'avocat de la ville Colkuhoum vient de recevoir aujourd'hui un message d'Ottawa disant que la commission des chemins de fer n'acceptait pas la demande de la ville pour que les anciens toux du téléphone restent en vigueur.

Il se rétablit

Toronto, 3. (Serv. Presse Canadienne). — "S'est beaucoup améliorée" c'est le bulletin que les autorités de l'hôpital viennent d'émettre sur l'état du major général Lessard qui était en danger de mort ici à la suite d'unue opération subie récemment.

Tavoy, Basse Birmanie, 3 — (Serv. Presse Canadienne) — Le feu a presque complètement rasé tout le quartier commercial de cette ville qui se trouve située dans une région très productrice de caoutchouc. Trois cents maisons furent détruites.

Une forte tempete sur l'ocean

Les navires n'ont pu quitter les ports américains hier

Norforlk, Va. 3 — (S.P.C.)— Balottés par un fort vent du nord-est qui souffle sur les côtes au sud de l'Atlantique, des vaisseaux de tous genres dont plusieurs dans une situation précaire, attendaient du secours à la suite de leurs signeuax de détresse qui ont tenu les quartiers généraux des gardes-côtes toute la nuit dans un état d'activité fébrile. De bonne heure ce matin aucune perte de vie n'avait été enregistrée quoique 25 passagers et un équipage considérable fussent à bord d'un vaisseau signalé comme étant en très grand danger et sur le point d'être réduit en pièces. Une tempête de grands vents et de neige a retenu la plupart des paquebots dans les ports. Les départs ont été remis jusqu'à ce que la tempête cesse.

Parmi les vaisseaux pris dans l'ouragan qui a causé également beaucoup de dégats et arrêté le transport sur terre, se trouve le navire côtier "Ctiy St-Louis" qu'on rapporte désemparé au large du cap Hatteras avec la chaine de son gouvernail brisée. Les messages reçus du navire à la station des gardes-côtes à Wilmington, Caroline du Nord, indique qu'il se trouve à dix milles au sud du cap, s'en allant à la dérive vers des récits très dangereux à fleur-d'eau. Ce bateau faisait la navette entre New-York et Savanna et d'après les informations reçues 25 passagers à son bord ainsi qu'un considérable.

Le canot de sauvetage "Carra Bassett" se dirigeait ce matin de bonne heure au secours du navire en danger, après avoir retiré d'un banc de sable près du phare du cap Henri, le bateau anglais "King David" qui avait laissé New-York hier à destination de l'Amérique Centrale. Le bateau fut mis à flot ce matin et continua sa course jusqu'à Hampton Roads. Le vapeur "Firmore Daiquiri" à destination dont on ignore la position est également échoué rapporte-t-on.

Le "Cap Charles" et le "Winter Quarter", vaisseaux-phares ont brisé leurs attaches hier soir et on croit qu'ils sont aujourd'hui à la dérive, mais supportant bien la tempête de leurs propres résistances.

Une autre embarcation en facheuse posture est le patrouilleur No 103 des gardes-côtes qui a fait savoir qu'il avait fait de nombreuses tentatives pour doubler Virginia Capes sans succès. L'embarcation allait de New-York à Norforlk pour réparations.

Le Rev. Père Jules Jetté meurt daus ses missions

Québec, 3. — (Service de la Presse Canadienne). — Le R. P. Jules Jetté un des membres les plus en vedette de la société de Jésus est mort dans les régions polaires il y a un mois aujourd'hui d'après un message en retard reçu ici d'Alaska. Le défunt est mort à la mission du poste Kularak, un des postes les plus au Nord de l'Alaska.

Le Père Jetté qui était le fils de Sir L.-A. Jetté, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, était entré dans la société en 1882 et avait ét ordonné prêtre en 1896. Il fut professeur au collège Sault au Récollet, pendant 2 ans et plus tard fut transféré à St-Boniface. Après quelques mois passés dans cette ville, on lui permit d'aller dans le champ des missions de l'Alaska. Il était né à Québec en 1864. Il est le fère de Mme Lemieux, la femme de Sir Rodolphe Lemieux, orateur de la chambre des Communes et de Mme S. Grondin, femme du Dr Grondin, directeur de la maison des étudiants canadiens à Paris.

LES CELESTES ONT ENVAHI LA LEGATION A PARIS

Paris, 2,—(Service Presse Canadienne). — Trente chinois ont fait le siège de la légation chinoise à Paris hier. Ils ont repoussé la force constabulaire et sont entrés dans l'édifice d'où ils furent violemment sortis pour être arrêtés peu de temps après sous l'accusation d'avoir insulté les sergents de ville et refusé de se disperser. Ils prétendent qu'ils voulaient faire une protestation politique auprès du ministre chinois, Tcheng-Loh, mais que celui-ci a refusé d'en recevoir plus que deux à la fois.

Nouveau genre de tramways

Montréal, 3. (Spécial au "Progrès"). — Les ingénieurs de la Commission des tramways de Montréal étudient actuellement le projet de construire un nouveau modèle de tramways doubles mais différent des tramways avec remorque qui circulent actuellement dans certaines rues de Montréal. Ces nouveaux tramways doubles auraient que deux paires de roues à chaque tramways et il y aurait un vestibule comme pour les convois de chemins de fer qui relilerait les deux tramways accouplés.

On ne mettra plus d'autres tramways dits "On man car" en circulation.

Montréal aura aussi un service d'autobus plus étendu d'ici quelques semaines.

Monte Carlo, 3 — (Serv. Presse Canadienne) — Le prince Léon Radziwitz descendant d'une famille polonaise célèbre en Europe pour des siècles, vient de mourir à l'âge de 46 ans. Il était très connu dans les cercles sportifs et littéraires. Il fit même de l'aviation dans les régions polaires.

Québec aura-t-elle les grandes chutes

Londres, 3. (Serv. Prese Canadienne). — Les avocats eux-mêmes dans l'affaire de la frontière du Labrador devant le comité judiciaire du Conseil Privé, sont dans le doute à propos de la propriété des Grandes Chutes sur la rivière Hamilton, lesquelles sont susceptibles de développer un énergie électrique des plus considérable. Quoique la décision du Conseil Privé en général confirme les prétentions de Terreneuve, elle ne fait pas mention des Chutes. L'affaire pourrait fort bien revenir devant un comité judiciaire du Conseil Privé pour une définition exacte sur ce point.

En ce qui regarde l'entrée de la rivière Hamilton, en général, le jugement dit: "On peut ajouter que la traite des pelleteries sur un échelle considérable, était faite par les trappeurs établis sur les bords où près de l'entrée de la rivière Hamilton, avec les Indiens de l'intérieur. Cette traite était protégée par le gouverneur de Terre-Neuve, mais une telle traite peut facilement dépasser les territoires des trappeurs mêmes, et à peu de portée sur la question de frontière".

Les remarques semblables s'appliquent à la traite faite par les Indiens avec les postes du roi dans la province Québec. Les avocats du Canada comptaient sur ce point mais aucune preuve n'a été apportée de l'exercice de la juridiction canadienne sur aucune des parties du territoire en litige.

Le Daily Telegraph de Londres, après avoir noté la largeur d'esprit avec laquelle la décision du Conseil Privé dans l'affaire du Labrador a été accueilli par les principaux journaux de la Province de Québec, déclare que les prétentions d'un côté ou de l'autre devaient être confirmées, et que le désappointement naturel de la partie perdante ne serait pas chez les esprits avertis cause de préjudice à la plus haute cour de l'empire à laquelle se sont adressés les deux gouvernements du Canada et de Terre-Neuve" avec une confiance bien fondée dans ses capacités et son impartialité absolue.

CANTON A UNE TACHE DIFFICILE

Changhai, 3, — (Service Presse Canadienne). — Les rapports répandus dans les différentes parties de la Chine à l'effet qu'il y aurait eu des rencontres entre des troupes chinoises et les troupes britanniques sont niés par les sources officielles. Il y a bien eu quelques rôdeurs qu'on a priés de remettre leurs armes avant de pénétrer dans les concessions internationales, mais les jours passent dans un calme sage, sans incident.

Des pleins trains de troupes de la province de Chan-Toung sont arrivés toute la journée de Nanking, pour remplir la brèche dans la ligne de défense de Changhai, brèche causée par la débandade des forces du maréchal Sun Chuan Fang.

Environ 11,000 des troupes de la province de Chan-Toung sont actuellement sur le front de Soungkiang à 28 milles au sud de Changhai pendant qu'un corps important est dépêché à Woosoung pour protéger Changhai au nord.

Avec ces forces considérables des troupes de Chan-Toung barrant la route à Changhai, l'opinion des autorités militaires est que les nationalistes de Canton ont devant eux une tâche difficile pour atteindre la ville convoitée. Un autre facteur, fait-on remarquer, qui peut retarder l'avance des nationalistes, est la nature du terrain aux alentours de Soungkiang. Il s'y trouve quantité de ruisseaux, de canaux et de marais, qui sont tous de nature à nuire à une avance rapide.

CARNET SOCIAL

Tous ceux et celles qui désireraient faire insérer une note sociale dans notre journal, sont priés de la faire parvenir à notre rédaction avant 8 heures trente chaque matin.

On peut communiquer par téléphoner en appelant 651.

UN PRIX POUR VOUS MADEMOISELLE!

La Demoiselle qui représentait le "PROGRES DU SAGUENAY" à la mascarade de mardi soir à l'Arena, est priée de passer à nos bureaux où un prix lui sera remis.

Elle devra s'adresser à M. J. Alphonse Alain, gérant du département de la circulation.

M. et Mme Léo Carrier, M. D. Ont recue dimanche, 27 plusieurs parents et amis à l'occasion des jours gras. Il y eut chant, musique et déclamation et une joyeuse parties de cartes. Tous se séparèrent enchantés de leur soirée.

Mlle Marie-Laure Tremblay recevait lundi soir dernier à la résidence de ses parents rue Ste-Famille.

M. L. P. Desbiens et Mme Desbiens recevaient mardi soir, quelques amis, à leur résidence. Les invités de M. et Mme Desbiens étaient: M. et Mme Dr Tremblay, M. et Mme Albert Lamontagne, M. et Mme J.-R. Joron et M. et Mme J. A. Guilmette.

Mlles Liliane et Marcelle Desbiens recevaient en même temps que leurs parents, les invités dont les noms suivent: Mlles Mathe Bossé, Thérèse Tremblay, M. Dion, Claire Gravel, Annette Tremblay, Marie-Laure Tremblay, Juliette Riverin, Aline Gagnan, MM. Auguste Proulx, Gabriel Vallerand, Jean-Joseph MacLean, Paul Tremblay Albert Dion, Léo Vedaboncoeur, Paul-Emile Berthiaume, Henri Milot.

Mardi gras, après la Mascarade, Mlles Tremblay du Palais de Justice recevaient quelques amies et amis costumés à un goûter, parmis les invitées on remarquait Mlles Juliette Gingras de Québec, Estelle Claveau, Gilberte Tremblay, Lucie Bouchard, Germaine Hamel, Berthe Sirois, Anne-Marie Laforest, Cora Simard, Marguerite Simard, Laurette Savard; MM. Omer Lapointe, Antoine Tremblay, M. Leclerc, Antonin Savard, Jos. Dufour, Max. Audet, Raymond Desmarais, Paul Tremblay, Jean-Jos. Barrette, Gustave Tremblay, Lowis, Jos. Tremblay, Alfred Laforest, Charles-Edouard Simard, Pad. Tremblay, Léonidas Tremblay, Maurice Tremblay et M. Lacroix de Jonquière, Louis Alphonse Bouchard de Ste-Anne.

A' l'Hôtel Chicoutimi

Etaient enrégistrés hier soir à l'Hôtel Chicoutimi: MM. F. Malaley de Montréal; A. K. Dufresne de Montréal, R. A. Lamaire de Montréal; Henri H. Hébert de Shawinigan Falls; P. Pelletier de Québec; C. E. Frenette de Québec; P. F. Brown de Québec; H. Bergeron de Kénogami; Léon Michaud de Montjoli; E. Dionne de Québec; Wilfrid Larose de Québec; M. Lafonaite de Montréal; J. A. Brault de Longueil; L. A. Moisan; I. Montrency; John Haddler, Montréal; Edgar Tremblay de Bagotville; J. M. Kerr de Québec; T. Ancli de Québec.

Mlles Laurette et Gertrude Tremblay de la rue Racine sont revenus d'un voyage d'une couple de jours à Jonquières en visite chez leur oncle Jos. Simard.

Mtre C. E. Chayer est revenu d'un voyage à Ottawa.

M. D. Brassard, de Montréal, est de passage en notre ville en voyage d'affaires.

M. C. E. Frenette, de Québec, est à Québec pour quelques jours en voyage d'affaires.

M. le notaire Lacroix de Jonquières est dans notre ville en voyage d'affaires professionnelles.

M. Alfred Galibois de Québec, était de passage à Chicoutimi ces jours derniers.

HEBERTVILLE

Hébertville, 25 fév. (De notre correspondant).

Mlle Juliette Langlois de Roberval, est en visite chez Mme Vve Sévérin Dumais.

M. et Mme Lazare Vaillancourt sont en proomenade chez leur beau-frère M. Théophile Gérard.

M. François Tremblay est allé en voyage d'affaires à Québec.

M. et Mme Xavier Tremblay de Normandin étaient en visite la semaine dernière, chez leur parent, M. François Tremblay.

Si quelque chose vous manque, commencez par lire nos "Petites Annonces"; elles constituent un véritale guide d'affaires et d'occasions.

Si vous n'y trouvez pas ce que vous désirez, annoncez vous-même.

Propagez le "Progrès"

L'éclair est la pâtisserie par excellence pour bien terminer un repas.

Les meilleurs sont faits à :

La Patisserie Française

263, rue Racine, — Tél. 426

Demandez partout et toujours la saucisse

"Octo Spécial"

En manger une fois c'est vouloir en manger toujours.

En vente chez :

J.-W. Morin, rue Racine, Chicoutimi,
Riverin et Perron, Chicoutimi-Ouest,
Henry Tremblay, Ha Ha Bay Station,
Lévesque et Frère, Port-Alfred,
Duchesne, J.-H., Bagotville,
L'Etal Modèle, Bagotville.
EMILE GINGRAS, Rue Racine, Chicoutimi.

Le Radio

COURS DE RADIOPHONIE

En plus de donner assez souvent à ses lecteurs des articles sur la radiophonie, "Le Progrès du Saguenay" offre un service gratuit de renseignements aux amateurs du radio. Il croit ainsi leur être agréable. Cette consultation sans frais est donnée par M. Van Koolbergen, un expert dans cette science, qui veut bien répondre aux seuls lecteurs du journal dans ces colonnes Il ne répond qu'aux questions qui se rapportent à la science du radio et qui n'ont pas un aspect commercial. On adresse ses questions ou ses demandes de renseignements de la façon suivante:

Cours de Radiophonie,
12, Av. Labrecque,
Chicoutimi, P Q.

PROGRAMME DU 3 MARS

WJR. — 516.9. — Detroit.
7.00 p.m.—Petite Symphonie Orchestre et solo.
7.30 p.m.—Opérette et musique populaire.
9.00 p.m.—Musique de Dance de Victor.
WCX. — 516.9. — Detroit.
8 p.m.—Programme musical.
CFCF. — 411. — Montréal.
1.15 p.m.—Orchestre de Concert.
7.30.—Rex Battle — Hôtel Mount Royal.
8.30.—Demi heure avec les classiques.
9.00—L'Heure Reliable.
10.30.—Musique de Dance.
WCAV. — 277.6. — Philadelphie
7.30—Symphonie.
8-minuit. — Programme musical (divers).
WBAP. — 475.9. — Fort Worth.
9.30—Comédie musicale de New-York.
11 p.m.—Orgue.
CFAC. — 434.8. — Calgary.
7.30 p.m.—L'Heure YMCA.
WGR. — 319. — Buffalo.
8 p.m.-11 p.m.—Avec WEAF.
WLS. — 345. — Chicago.
7.55—Ensemble de Violons.
WQJ. — 447.5. — Chicago.
7 p.m.—Musique Américaine.
10-2 a.m.—Soirée Amusante.
WKAF. — 261. — Milwaukee
7 p.m.—Musique classique.
9-10.—Dance.
WEAF. — 491.5. — New-York
8.30 p.m.—Une demi-heure avec les grands compositeurs.
Concerts en si bémol (dernier mouvement).
Valses Opuis 39.
Dance Hongroise No. 5.
Dance Hongroise No. 7.
Rhapsodie en Re Bémol.
WGR. — WFI. — WWJ. — KSD.
WAAM. — 263. — Newartk, N. J.
10.30.—Les garçons originaux du Radio.
11.00.—Orchestre.
WEBH. et WJJD. — 370. — Chicago.
9 p.m. à minuit. — Programme musical.
Minuit à 1 a.m.—Orgue par les Chevaliers de la Chandelle Allumée.
WFI. — 394.5. — Philadelphie.
8 p.m.—South Sea Islanders.
8.30.—Demie heure avec les classiques.
10 p.m.—L'Heure Goodrich.
WJL. — 454.2. — New-York.
8 p.m.—Colonel True et sa servante Fab, une représentation dramatique, avec un accompagnement musical par un grand orchestre et nombres de soli.
WBZ. — KDKA. — KYW. —
8.30 p.m.—"Le pays du coton Irma de Baum, soprano.
Paula Hemminghouse, contralto. Dixie".
Maurice Tyler, ténor.
Walter Preston, baryton.
Orchestre sous la direction de Thuys Mariani.
WBZ. — KDKA. — KYW. —
9 p.m.—"Sam" l'homme à l'occordéon" par Sonella et Spencer.
WBZ. — KDKA. — KYW. —
10 p.m.—Anne B. Lyndale, soprano Hollandaise, avec orchestre sous la direction de Hugo Marianni.

PROGRAMME DU 4 MARS

WJR. — 516.9. — Detroit Mich.
Midi à 2 p.m.—Musique. Nous vous donnons cette station au milieu du jour, parce qu'elle entre souvent à cette heure à Chicoutimi. Il est évident que votre poste doit être bien sensible et votre installation d'antenne comme nous l'avons dit mardi dans notre leçon.
WOS. — 440.9. — Jefferson City Mo.
8.25 p.m.—Programme par le Club "Kiwanis".
Pour ceux qui vont à la chasse des distances il y a une chance de capter cette station parce que à cette heure il y a aucune autre station qui émet près de sa longueur d'ondes.
WHAD. — 275. — Milwaukee.
7.30-7.55.—"Le pauvre diable".
8.30-10.15.—Programme musical de l'Université Marquette.
WQJ. — 447.5. — Chicago, Ill.
7-8. p.m.—
Programme Spécial.
Jean Carlson Soprano.
Elbert Bartlett Wheeler, Ténor d'Opéra.
Harold Van Horne, Piano.
10 p.m.—2 heures du matin. — Le chat et ses châtons.
Happy Harry Geise, Chansons et piano.
Lowell Gordon, Chanteur populaire "Rainbow Follies".
Josephine Taylor, Prima donna des Jardins de l'Arc en Ciel.
Jimmy Murray et ses Ookaloolas.
Les soeurs Seigler, Pauline et Sarah.
Clarence Claussen, Ténor.
Laurette Giles, Soprano.
Happy et Shorty: Jazz.
Net Santry. Chants populaires.
Dr H. Lucile Long, Accordéon.
Muriel Olsen, Chant.
Ray Hibbler dans "Je te veux".
WCX. — 516.9. — Detroit, Mic.
8.30-9.00.—Programme musical.
9.00 p.m. —Heure Musicale de la Cie Brunswick Colander.
Voyage imaginaire en aéroplane en Espagne et à Vienne. Une des plus belles chansons est la "Chanson d'Amour" avec accompagnement de violon.
Orchestre sous la direction de Walter G. Haenschen.
WBZ. — KDKA. — KYW. —
WHAS. — WSB. — WSM. —
WMC. — WJZ. —
WLS. — 345. — Chicago. —
6.40. p.m.—L'orchestre de Marie Sherman.
7.00.—Koby Sirinsky, Violon.
8.00.—L'Heure du ton argenté.
9.00.—Tenant le miroir devant la nature (Shakespeare).
10.00 à minuit. — L'ensemble symphonique.
WGR. — 319. — New-York.
7.45 à 8 p.m.—Causerie "La Volaille" par la Guisenberg Feed Co.
8-9 p.m.—L'Orchestre Goldman (Fanfare) WEAF.
9.00-9.30.—Programme musical E. Clarck et ses artistes.
9.30-10.00.— L'Orchestre La France. Les Persans.
11.00-1.00 a.m. — L'Orchestre Statler. John F. Gunderman à l'Orgue.
WBAP. — 475.9. — Fort Worth.
7.30-8.30.—The Song Shop.
9.30-11.00 p.m.—Comédie Musicale de New-York. La Compagnie Royal Typewriter.
11.00.-minuit.—John Jossy "Orgue".
WCAU. — 277.6. — Philadelphie
7.30.—Trio Instrumental.
8.30.—Revue de Roberts.
9.00.—Ténor Irlandais, Albert.
9.30.—Violon "Sussman".
9.30.—"Parodie", Orchestre.
10.00.—Les architectes musicaux L'Etude Loeser.
11.50.—L'Orchestre Piccadilly.
CFCF. — 411. — Montréal.
7.30 à 8.30.—L'Orchestre Rex Battle, Hotel Mont Royal.
9.00 à 10.00.—L'Heure Reliable.
10.30-11.30.—Jack Denny et son Orchestre. Direct de la salle de Dance de l'Hotel Mount Royal.
Le chemin sera libre à cette heure pour capter Montreal (toujours si les conditions le permettent).
WJZ. — 454.2. — New-York.
12.15 p.m.—Compositeurs Finlandais avec Orgue et soli et grand choeur.
Cette station entre très souvent dans l'après-midi, il vaut la peine d'essayer de la capter. Le programme promet quelque chose de très intéressant.
7.15 p.m.—La Traviata de Verdi. (La Dame aux Camélias) par Alexandre Dumas.
7.30. — The Bonnie Laddies (Chansons Ecossaises).
8.30.—Musique Chinoise avec chansons et Jazz Chinois.
Ce numéro promet quelque chose d'extraordinaire.
8.00 p.m.—L'Heure Brunswick
WBZ. — KDKA. — KYW. —
Les amateurs de Radio sont avertis que ce programme a été préparé avec le plus grand soin par le National Broadcasting Co.
11.00 p.m.—Les chanteurs du Jubilé.
WGN. — 303. — Chicago, Ill.
8.00-8.30.—Programme de musique par des artistes nationaux.
8.30-9.00.—Les Salernos.
9.00-9.30.—Programme Musical par les Anglo-Persans.
9.30-10.00.—Le Violon fantôme.
10.00-10.10.—Dam'n Harry.
10.10-10.20.—La boîte Musicale.
10.20-10.30. — Chansons par Tommy Coates (Chanteur Canadien).
10.30-12.00.—Musique vive.
WFI. — 394.5. — Philadelphie.
6.45.—Hotel Adelphia (Orchestre).
WAAM. — 263. — Newark. N. J.
7.45.—Alex Chiappinolli solo de violon.
8.00.—Cornelius Scopiak, Violoniste Hongrois.
8.30.—Dr Carlo D. Martinetti, Baryton.
8.45.—Kaye Stanholm, personnificateur.
9.00.—Orgue, par Heellett.
9.30.—LaRue Crossman, Soprano.
9.45.—Club Chorale de Nutley.
10.30.—Louis Lossor, Violoniste et Ténor.
11.00. — L'Orchestre Quatre-Tours.
WEAF. — 491.5. — New-York.
6.00.—Musique de souper
7.30.—Happyness Candy Boys.
8.00.—Fanfare Goldman. —
WEEI. — WGR. — WLIT. —
WRC. — WCAE. —WTAM. —
WWJ. — WSAI. — WGN. —
WCCO. —
9.00.—Concert d'Artistes nationaux.
9.30.—L'Orchestre "La France".
WEEI. — WGR. — WLIT. —
WTAM. — WCAI. — WWJ.—
KSD. — WOC. — WDAF. —
10.00.—Les Anglos Persans.
WEEI. — WJAR. — WTAG.
WGR. —WLIT. — WRC. —
WTAM. — WCAE. — WWJ.—
WCCO. — WDAF. — KSD. —
WOC. —
10.30.—Orchestre Palais d'Or sous la direction de Rolfe.
WRC — WGY. —
11.30-12.00.—Orchestre sous la direction de Frank Farrell.
WEBH. — WJJD —
370. — Stations Jumelles de Chicago.
7.00-9.00—Musique Classique.
9.00—Chorale Jenny Lind
11.00-1.00—Musique Hawaïenne, Chansons, etc., etc.

La reception

Hier soir les conditions de réception ont été très mauvaises jusqu'à dix heures. Après le signal de l'heure exacte, les conditions s'améliorèrent. L'opérette "Manola" émise par Schenectady a été captée de façon très satisfaisante.

Ces renseignements sont dus à la courtoisie de M. J.-H. Van Koolbergen, représentant de la compagnie Marconi.

LE RADIO, LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

Washington, 1er. (Serv. Presse Canadienne). — Des pourparlers en vue d'une entente entre les Etats-Unis et le Canada concernant le radio se poursuivent actuellement ici. Une autre conférence sera probablement nécessaire avant de conclure un accord final, mais on croit savoir que l'un des principaux résultats sera de faire diminuer dès maintenant le pillage des longueurs d'ondes. A cet effet, les officiels de Washington ont demandé à Ottawa d'envoyer à Washington une délégation pour discuter des moyens à prendre pour obvier aux plaintes formulées par le Canada concernant le vol des longueurs d'ondes que se permettent des postes plus puissants des Etats-Unis. La délégation canadienne est assistée dans ses négociations par l'honorable M. Vincent Massey, ministre canadien aux Etats-Unis.

ST-BRUNO

St-Bruno, 1er. (De notre correspondant).

Mme Chs Planmondon et ses deux fillettes Rachel et Aline sont de retour d'un voyage à Québec, St-Raymond, Shawinigan et Trois-Rivières.

M. et Mme Edmond Munger sont allés passer les jours gras chez M. J. Girard de St-Coeur de Marie.

Mlle Aline Tremblay, institutrice à Jonquières est est venue passer quelqeus jours dans sa famille.

M. Wilbrod Gagnon de Moon's Beam, Ont., est en promenade chez ses parents MM. Germain, Alfred et Hubert Gagnon. Mme Emile Munger, Mme Théo. Bouchard, M. et Mme Léon Laliberté étaient en promenade ici, dimanche dernier.

Mlle L. Gagnon est allée à St-Jérôme pour quelques jours.

M. L. Lajoie de Port-Alfred était ici le 26 février.

Mme Adélard Tremblay de Kénagami est l'hôte de son père M. J. Turcotte.

Mlle Simone Tremblay est revenue de l'Ecole Normale de Roberval, pour cause de maladie.

Mlle Bernadette Pearson est allée à Roberval chez sa soeur Mme Vve Achille Tremblay.

M. Gérard Pearson et Mlle M. Blanche Pearson de Chicoutimi sont les hôtes de leur oncle M. Thomas Pearson.

Mlles Marie-Ange et Julie Pilote de St-Nazaire, Mlle Marie-Jeanne Tremblay, MM. Xavier et David Tremblay de St-Jérôme étaient en promenade chez leurs parents MM. Arthur et Elzéar Tremblay et chez Mme Vildebon Tremblay.

Mme Edouard Gagnon passe les jours gras chez sa soeur Mme H. Gagnon.

Honneur au mérite.

Mlle Sadie Simard est de retour de la Baie St-Paul où elle a pris des leçons de piano pendant quelques mois.

Mlle Simard est revenue avec ses diplômes senior et supérieur.

Nos félicitations.

Nous apprenons avec plaisir la convalescence de Mlle Jeannette Tremblay qui a été gravement malade.

ROBERVAL

Roberval, 2.—(De notre correspondant). —

—Mme Reginald Scott Armitage, de cette ville recevait mardi dernier, à sa résidence rue St-Joseph, de quatre à six heures, un groupe considérable de Dames de cette ville.

—M. J.-Arthur Harvey, télégraphiste de Roberval, demeurant parmi nous depuis un bon nombre d'années, vient de recevoir la nouvelle qu'il a été promu au poste d'agent de la gare du Canadien National à St-Irénée, Co. Charlevoix. M. Harvey nous quittera dans quelques jours avec sa famille pour aller prendre charge de sa nouvelle fonction.

—Mme Aubert, de St-Joseph d'Alma, était en visite à Roberval mardi dernier l'invitée de son frère le Dr L.-P. Savoie.

—M. C.-J. Magnan, de Québec, inspecteur général des écoles de la Province, était en voyage d'inspection à Roberval mercredi dernier, où il a visité l'Ecole Normale de cette ville. De Roberval M. Magnan s'est rendu à Chicoutimi.

Euchre-bridge

Le Euchre-Bridge, depuis quelques semaines annoncé a eu lieu lundi soir le 28 février, dans la grande salle du collège. Au-delà de 300 personnes remplissaient les tables. La salle décorée avec goût, l'entente et le bon entrain qu'il y avait ont fait de cette soirée une des mieux réussies. Les recettes ont dépassé les espérances. Cette soirée était sous le patronage des Dames de l'Oeuvre des Tabernacles et plus spécialement sous la direction de Mme David Néron et de Mme Joseph Fortin, présidente et secrétaire de l'Oeuvre. Plusieurs magnifiques cadeaux furent décernés aux heureux gagnants. Nous devons de sincères félicitations aux Dames organisatrices pour le franc succès qu'elles ont obtenu. Les recettes de cette soirée iront au profit de l'Oeuvre des Tabernacles.

Au Château Roberval

Etaient de passage à Roberval ces jours derniers et enrégistrés au Château Roberval MM. Jos.-P. Bergeron, Jonquière, R.-A. Hudon de Québec, J. Allard de Montréal, S. Désy de Québec, J. Boa de Montréal, G. H. Gaudreault de Chambord, L. H. Poliquin de St-Félicien, H. W. Gibbon de Péribonka, S. Bédard de Péribonka, J.-A. Brault de Dincette Paul E. Bergeron de Montréal.

STATION D'HEBERVILLE

Station d'Hébertville, 2. (De notre correspondant).—

Notes sociales.

Mlle Alice Uaradis, modiste, est revenue jeudi dernier d'un voyage d'affaires à Québec.

M. et Mme Adjutor Tremblay de Jonquières, étaient de passage chez M. Arthur Maltais, la semaine dernière.

M. Albert Roy et Mlle Antoinette Roy sont retournés à la Rivière du Loup, jeudi dernier, après une promenade de quelques jours, chez M. Omer Bérubé. Mlle Agrés Roy qui a fait un séjour de quelques mois chez M. Bérubé est retournée avec eux.

CARTES PROFESSIONNELLES

BARBIER

Barbier

G.-ART. MORIN

Salon de Barbier le plus moderne et hygiénique. Trois maitres-barbiers expérimentés à votre disposition. — Pour messieurs, dames et demoiselles

105, Racine, - - - Chicoutimi

TAILLEUR

Tailleur

ANTONIN NOEL

MARCHAND-TAILLEUR

Ouvrage à la main
Satisfaction Garantie
Marchandises "King Fisher"
363, Racine, — Chicoutimi

DINEZ AU RESTAURANT

NEW STAR

205 Rue Racine

En tout cas, de la Banque Canadienne Nationale et soyez satisfaits

Repas servis à toutes heures

Si vous n'annoncez pas dans le "Progrès du Saguenay" votre chiffre d'affaires n'est pas aussi élevé qu'il pourrait l'être.

Une mine : nos annonces

LE THÉ VERT "SALADA"

F38

une fois essayé—adopté pour toujours.

La Véritable— MELASSE Extra Fancy des BARBADES

Tout le monde aime la saveur de la meilleure de toutes les melasses.
Ce n'est pas étonnant car elle est le produit du plus pûr jus de la célèbre canne à sucre des Barbades.
Vous pouvez être sûrs qu'elle est saine et sans mélange.

Cette marque de commerce qui est imprimée sur chaque baril est votre garantie et la garantie de votre épicier que le contenu est bien la melasse la plus renommée du monde entier.

Les Bons Epiciérs la Vendent

Les Barres au Chocolat MARGOT 5¢ sont exquises

Manufacturées à Québec par Bonbons Candiac Canada Ltée qué

JEUDI, 3 MARS 1927

Le "Progrès du Saguenay" est édité par le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, de Chicoutimi, qui fait aussi tous les genres d'impressions ainsi que le commerce de livres et d'articles de bureau.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

AIMEZ-VOUS LA RÉGION DU SAGUENAY ?

LE BILL DU LAC SAINT-JEAN

APERCUS ET BREFS COMMENTAIRES

Nous venons de lire rapidement le bill ou projet de loi pourvoyant à "la fixation des indemnités exigibles à raison de l'élévation des eaux par les barrages à la Grande-Décharge et à la Petite-Décharge du lac St-Jean".

Il serait prématuré d'en faire une analyse complète et des commentaires définitifs à la suite d'une lecture hâtive. D'ailleurs, d'autres, plus au fait de la question, étudieront sans doute ce projet de loi et diront ce qu'ils en pensent.

Nous nous permettrons seulement de mettre sous les yeux de nos lecteurs la substance des principales clauses et de commenter certains paragraphes qui nous paraissent incomplets.

* * *

D'abord, le Gouvernement crée une commission d'arbitrage dont voici, aux termes de l'article 15, la mission :

1o **De déterminer l'indemnité à laquelle ont droit les propriétaires des terrains inondés dans les cas où la compagnie n'a pas déjà acquis le droit de les inonder:**

a) **Par suite de la construction, du maintien et de l'exploitation des barrages construits à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac Saint-Jean;**

b) **Par suite des dommages jusqu'à présent causés comme susdit aux moissons ou autrement dans tous les cas où le propriétaire du terrain qui a subi de tels dommages n'a pas été payé;**

2o **De déterminer l'indemnité à laquelle a droit le gouvernement de la province par suite des dommages causés comme susdit aux améliorations, constructions et chemins lui appartenant;**

3o **De déterminer, conformément aux dispositions ci-après, l'indemnité à laquelle ont droit les personnes qui ont sur et dans les terrains inondés comme susdit des droits de servitude, d'usufruit, d'usage ou d'habitation, dans les cas où la compagnie n'a pas déjà acquis le droit de les inonder;**

4o **De rendre toutes décisions qui seront requises et nécessaires pour la mise à effet de la présente loi.**

Le sous-paragraphe 2 de cet article 15 annonce donc que la Province va se faire indemniser pour les **"améliorations, constructions et chemins"** lui appartenant. Cela est juste. Ce qui semblerait juste aussi, ce serait que la Province se fit indemniser pour les étendues de terrain agricole ou forestier, encore non concédées, qui sont submergées par l'élévation des eaux à la cote 17.5.

Tout le monde sait que les pouvoirs de la Grande-Décharge et de la Chute-à-Caron ont été vendus pour un prix nominal. Pourquoi, alors, céder gratuitement aux mêmes bénéficiaires des étendues considérables de terrain propre à l'agriculture et à d'industrie forestière?

On est prié de remarquer que cette question est posée par quelqu'un qui n'a aucune animosité contre la Compagnie, — pas même contre le Gouvernement! —, qui croit à la nécessité de certains développements industriels, mais qui nie aux gouvernants le pouvoir d'aliéner nos ressources naturelles sans considération.

Quand on voit l'aisance avec laquelle le gouvernement provincial annule les baux des Canadiens français qui n'exploitent pas au gré de ses désirs — ou des ambitions de leurs compétiteurs? — les pouvoirs d'eau à eux concédés; quand on le voit prolonger facilement les franchises des compagnies étrangères; quand il se dit impuissant à empêcher les empiètements illégaux d'une compagnie; quand, enfin on assiste à des concessions gratuites ou quasi gratuites, à des capitalistes étrangers, de nos ressources naturelles les plus accessibles, on est vraiment porté à se demander si le Gouvernement de Québec n'est pas l'instrument de certains brasseurs d'affaires pour qui le sentiment national des Canadiens français n'a rien à faire avec l'organisation économique de la province de Québec.

S'il doit y avoir, en cette province, deux poids et deux mesures pour les organisateurs d'industries étrangers et Canadiens-français, nous ne concevons pas que la mesure chiche doive être pour les Canadiens français. C'est magnifique d'avoir l'hospitalité généreuse — et nous sommes nous-mêmes pour l'hospitalité — mais, par contre, nous savons que la Constitution donne suffisamment d'autonomie à la province de Québec pour lui permettre de veiller à la conservation canadienne-française dans le domaine économique comme dans tous les autres, à la conditions que le Gouvernement comprenne sa mission.

* * *

Nous supposons aussi que les corps publics régionaux seront sur le même pied que le Gouvernement pour se faire payer les dommages causés à leurs **"améliorations, constructions et chemins"**.

La sentence de la Commission est finale. Par contre, les expropriés peuvent décliner sa juridiction et régler leurs cas devant la Cour Supérieure, s'ils le préfèrent.

Tous les contrats d'option véritable ou déguisée passés depuis le 2 juillet 1926 sont déclarés nuls. Voilà une clause dont personne ne se plaindra probablement — exception faite des entremetteurs qui avaient escompté des profits trop faciles et trop gros, lors du règlement de cette affaire.

* * *

L'article 42 du bill confirme le droit de la Compagnie, pourvu qu'elle se conforme aux dispositions de cette loi spéciale, d'élever et de maintenir les eaux à la cote 17.5. Ici, le Gouvernement prend la pleine responsabilité de l'exhaussement du lac St-Jean. Cette attitude, on le sait, est appréciée diversement, depuis de longs mois déjà, d'une part, par ceux qui croient à l'intangibilité de certains principes comme le droit de propriété, d'autre part, par ceux qui sont disposés à faire voler tous les obstacles — fussent des principes — sous les pas de l'industrialisme qui avance. Pour notre part, nous appréhendons le caractère d'un progrès qui avance en foulant les principes. Nous l'avons dit et nous le répétons.

L'article 43 se lit ainsi:

Tous terrains inondés que la compagnie acquiert sont et demeurent sujets aux taxes et cotisations pour les fins municipales et scolaires, et sont évalués en se basant sur la valeur qu'ils auraient s'ils n'étaient pas inondés.

La compagnie reste aussi assujettie au paiement des taxes et cotisations imposées lors de l'acquisition par elle desdits terrains pour la construction et la réparation des églises et presbytères, et pour l'établissement, l'entretien et l'agrandissement des cimetières.

* * *

Si nous avons bien lu le bill, aucune disposition ne prévoit le cas des dommages indirects actuels et certains, tels que ceux d'une fromagerie qu'il faut fermer faute de la quantité suffisante de lait pour l'alimenter dans un arrondissement partiellement inondé, nons plus que des dommages éventuels susceptibles d'être causés par l'infiltration ou autrement.

Que des dommages soient apparents aujourd'hui ou dans trois ans, ce sont également des dommages et leur auteur doit les payer, quand bien même l'acte dont ils découlent est lointain et oublié. Comme ces dommages éventuels, à raison de leur nature très complexe, peuvent être plus tard de beaux sujets de contestation, nous croyons que le Gouvernement, en prenant la peine de faire une loi spéciale pour régler le cas du lac St-Jean, devrait y incorporer une clause protégeant absolument tous les propriétaires et les corps publics contre tels dommages éventuels.

Enfin, nous supposons bien que les cultivateurs ne seront pas appelés à verser un seul sou ni directement ni indirectement pour aller plaider leur cause devant la Commission. Ce n'est pas eux qui demandent l'expropriation. Eh! bien, qu'on les paye et qu'on les paye **largement.**

Voilà ce que nous inspire une rapide lecture du bill du Lac St-Jean. Si nous les corrigeons.

Eug. L'HEUREUX

P.S. — Nous publierons demain le texte de ce bill du lac St-Jean.

AU FIL DE L'HEURE

CIGARETTES

Fumer la cigarette n'est certes pas une manière d'épargner. En voici la preuve, et qu'elle inspire des résolutions pour le temps du carême.

Dans une seule paroisse rurale de 2,300 âmes, il s'est consommé l'année dernière des cigarettes pour la somme de $8,300.00. Les taxes municipales et scolaires réunies ont coûté au même endroit, $100.80 de moins que ce montant, soit $8,199-20. Ces chiffres ont été soigneusement vérifiés. M. l'abbé Grondin, misionnaire agricole, qui a poursuivi cette enquête, fait remarquer que dans une quinzaine d'années, alors que la génération des fumeurs de cigarettes aura remplacé celle qui ne fume pas, il se consommera annuellement dans cette paroisse pour seize à dix-sept mille piastres de cigarettes.

Ce qui se pratique à cet endroit, se pratique assurément ailleurs. Il en résulte un effroyable gaspillage d'argent et de santé. N'a-t-on pas raison de prêcher l'épargne?

AU MEXIQUE

Le gouvernement Calles fait une très dure condition aux catholiques du Mexique. Chaque pour nous apporte les récits navrants de nouvelles persécutions.

Cette fois-ci, c'est dans la ville de Léon que les hommes de Calles, "repris par leurs instincts de barbarie..." font leur oeuvre de persécution. Parmi les catholiques qu'ils mettent à la mort, se trouvent plusieurs jeunes mexicains de l'Association catholique: Salvador Vargas, Nicolas Navarro, Ezequiel Gomez, José Rios et Jose Valencia Gallardo. Ce dernier encourage ses compagnons au cri de: "Vive le Christ-Roi!". Alors, ses persécuteurs lui brisent les dents et lui arrache la langue. Et son corps ainsi que ceux de ses compagnons, est exposé dans la place publique.

Au récit d'un tel héroïsme, comment ne pas rapprocher ces paroles de S. S. Pie XI, dans Sa lettre encyclique sur la très dure condition du catholicisme au Mexique: "Bien plus, Vénérables Frères, plusieurs de ces adolescents et de ces jeunes gens. Nous pouvons à peine en contenir nos larmes—tenant en main leur chapelet et acclamant le Christ-Roi, acceptèrent courageusement la mort."

LES COTES DU LABRADOR

Le litige dont elles formaient l'objet, est enfin tranché; mais c'est encore trop tôt pour la province de Québec. Les dépêches nous apprennent en substance la décision des membres du comité judiciaire du Conseil Privé: le gros lot est attribué à Terre-Neuve, et le reste à Québec. Pour en arriver à cette conclusion, les Seigneuries ont remué la poussière des traités et des statuts, elles ont suivi à travers l'histoire les transmissions du droit de propriété sur cette tranche de l'Ungava. Le point en litige n'était pas, disent-elles, le droit de Terre-Neuve sur le littoral, qui se trouvait déjà clairement établi. Le point autour duquel tournait cette fois la glorieuse incertitude du droit, portait précisement sur la signification exacte du mot "côte". Ancien et Nouveau-Testement furent feuilletés pour en mesurer les limites certaines. Et ma foi, on aurait eu recours au testament du père Adam, s'il eût été écrit. Le Conseil Privé en est venu à la décision que le mot "côte" dans le cas comporte un sens très large, puisque des 100,000 carré de territoire en litige la majeure partie passe à Terre-Neuve, et en même temps un apport considérable de richesses naturelles: réserves forestières, pouvoirs d'eau et ressources minières peut-être très importantes.

Le règlement en dernier ressort de cette question constitue une sérieuse défaite judiciaire pour la province de Québec, qui devra se résigner malgré son grand désapointement. L'impression générale est que le Conseil Privé dans la décision qu'il a prise, s'est appuyé beaucoup plus sur des considérations impériales et économiques que sur les faits à la base des droits véritables.

Cependant on attend de connaitre le texte complet du jugement fixant les limites territoriales de la province et de Terre-Neuve dans la région du Labrador, avant d'exprimer une opinion définitive à son sujet.

J. D.

Soyez catholiques en tout

Guerre à la tuberculose

BILLET

CHOSE INCROYABLE

Chose incroyable et pourtant vraie, dont il m'a été donné d'être témoin!

Vous dire comment et pourquoi j'eus l'honneur, l'autre jour, d'être invité à la plus belle réunion de famille qui soit, ne vous intéresserait pas.

Il y avait là, dans cette maison ancienne et accueillante d'un gros village du Lac St-Jean, souper et veillée selon la mode d'autrefois, où la distinction et la bonne humeur sont sans affectation ni raideur.

Les enfants n'étaient pas axclus, et y en avait de tous les âges et c'était charmant.

A la table, fort longue et chargée de mets succulents, cinq générations étaient assises; la vieille mère présidait; ses enfants avec leur femme, ses filles avec leur mari; ses petits enfants, papas ou mamans eux-mêmes, et ainsi de suite, bref une trentaine de convives.

Et bien! Savez-vous la chose vraiment incroyable que je remarquai? Je vous le donne en dix, en cent... Pas une des dames n'avait les cheveux coupés! Pas une! Ni la grand'mère, ce qui n'est pas rare; ni les femmes dans la cinquantaine, ce qui est moins rare; ni celles de trente ans, ce qui n'est pas commun; ni même la nouvelle mariée de vingt ans, ce qu'on ne voit plus!

Et pourtant, toutes étaient bien mises, je vous le jure, très distinguées, très aimables; conversaient agréablement, auraient fait honneur à la meilleure société.

* * *

Pas une n'avait les cheveux coupées!

Sans doute, la mode n'est pas mon affaire; il y a de certaines personnes assurément à qui la coiffure moderne donne certains avantages; mais pour la plupart, c'est une perte.

Sacrifier une belle chevelure, une couronne de dignité, un ornement que rien n'égale, ni ne remplace, le sacrifier pour un caprice de la mode... faut être femme!

LUC

COMMUNICATION

LA QUESTION DU LAC ST-JEAN

CEUX QUI NE LA COMPRENENNT PAS

Après des mois de discussion, ils sont encore nombreux ceux qui ne comprennent pas la question du Lac-St-Jean. Elle a pourtant été exposée bien des fois clairement; et si elle est très complexe dans ses conséquences et dans les problèmes de toutes sortes qu'elle soulève, *elle est assez simple dans son fond* pour qu'on se demande sérieusement pourquoi elle échappe encore à tant de gens qui sont appelés à s'en mêler.

C'est le temps plus que jamais de la poser nettement et de dissiper autant que possible les ombres qui l'obscurcissent.

L'abord, *ce n'est pas une lutte de classes; ce n'est pas non plus une lutte des cultivateurs contre l'industrie.*

Est-on capable de relever dans les revendications des cultivateurs, ou même dans les arguments qu'ils ont fait valoir jusqu'à présent, quoi que ce soit de contraire au progrès industriel, quoi que ce soit de malveillant à l'égard de la classe ouvrière, des industriels, des commerçants, des professionnels?... Est-on capable d'y trouver même une prétention quelconque contre qui que ce soit en faveur de la classe agricole? — Car enfin, pour dire que c'est une lutte de classe ou une guerre à l'industrie, il faut toujours se baser sur quelque chose...

Que veulent les cultivateurs lésés du Lac St-Jean? — Des concessions de terres au détriment des possesseurs de limites?.. Des lois spéciales pour les exonérer de certaines charges?.. Des privilèges en leur faveur?.. Des lois d'exception contre telle ou telle classe de gens?.. — Rien de tout cela.

Veulent-ils empêcher l'industrie de s'établir ou de se développer? S'opposent-ils même à l'établissement de telle industrie, en particulier?.. — Pas du tout.

Que réclament-ils? — Uniquement ceci: LA RESTITUTION DE LEURS TERRES ET LA REPARATION DES DOMMAGES QU'ON LEUR A FAIT. Ce qu'ils demandent, ce n'est pas le bien des autres, ce n'est pas une faveur, *c'est leur bien, à eux*, et qui est envahi *injustement et illégalement par quelqu'un.* Ce qu'ils demandent, c'est la protection des lois et de l'Etat contre une spoliation injuste dont ils sont victimes.

C'est bien simple cela. Eh bien, il y a encore des gens, très intelligents et très dignes par ailleurs, qui ne saisissent pas ce point essentiel de la question; qui ne voient dans le conflit qu'une vulgaire chicane de classes où les deux adversaires ont également raison ou également tort. — S'il s'agissait d'une simple escroquerie comme on en voit tous les jours; si c'était le cas d'un particulier qui construit sans façon une aile d'édifice sur le terrain de son voisin; si même il s'agissait de la terre d'un seul cultivateur qu'ils connaissent bien et qu'un riche étranger s'approprierait sans formalité et sans nécessité,.. ils bondiraient d'indignation... Ils comprendraient!

Mais ici, parce que les victimes de l'attentat sont au nombre de 300, 400 et plus, parce que les auteurs portent le masque anonyme de la haute finance, nos braves gens n'y voient plus de quoi s'émouvoir; le principe en jeu ne leur apparait plus ...—C'est la perpétuelle histoire du pirate et du conquérant: le premier est un *brigand* parce qu'il pille les autres sur une simple barque; l'autre est *exempt de blâme* parce qu'il fait la même chose avec des flottes et des armées.

Au nom du bon sens, qu'on commence donc par examiner si les réclamations des cultivateurs lésés sont *justes et légitimes* avant de dénoncer ceux-ci comme des ennemis aveugles de l'industrie; avant de condamner leurs démarches et les efforts qu'ils font pour obtenir justice, qu'on regarde donc *s'ils attaquent* quelqu'un ou si au contraire *ils se défendent* contre quelqu'un qui les assaille; qu'on s'occupe donc de voir *à qui appartiennent* légitimement ces terres inondées au mépris des lois et de la justice, avant de mettre sur le même pied les cultivateurs qui se plaignent de l'agression et l'agresseur qui les chasse de chez eux par la violence...

Ceux qui prétendent se prononcer sur la question du Lac-St-Jean n'ont pas le droit de lui refuser le minimum d'attention qu'il faut pour comprendre le point essentiel de la question.

Il y a d'autres braves gens, qui sont en faveur de l'industrie et du commerce (ce qui est très bien; nous le sommes tous), mais avec une telle intensité de sentiment ou une telle étroitesse de regard qu'ils ne voient que cela (ce qui est un grave défaut).

Ceux-là comprendront très bien qu'on puisse entreprendre des routes dispendieuses aux frais du public pour atteindre une clientèle possible, ils ne comprendront jaamis qu'un cultivateur refuse de livrer sa terre à celui qui veut s'en servir pour spéculer; ils trouveront très légitime qu'on établisse un service de protection pour préserver de l'incendie les magasins, les banques, les maisons, mais ils seront scandalisés qu'un autre se plaigne parce que sa terre est dévastée par l'eau; ils ne seront pas surpris de voir les autorités saisir le voleur et le forcer à rendre l'auto ou la pièce de drap dont il s'est emparé, mais si c'est une terre, si c'est le domaine d'une famille, créé par les sueurs et le travail de deux ou trois générations, si c'est "seulement cela" qui est brutalement soustrait à son propriétaire, qui est partiellement détruit ou totalement désorganisé,... ils n'y voient pas de mal! ils trouveront même légitime que le spoliateur garde ce qu'il a pris, ils seront plus offensés des plaintes de la victime que de l'injustice commise!...

Il y a tant de gens qui ignorent ce que ça coûte une terre, et ce que ça vaut!...

Il y a tant de gens qui pensent que le pain vient du boulanger, que la viande du boucher, que le beurre vient de la Dominion Fish ou de l'Entrepôt... Tant de gens qui ne se sont pas encore dit que pour avoir du pain, de la viande et du beurre il faut quelque part des vaches et de la terre... et quelqu'un qui s'occupe de produire tout cela!..

Il y a tant de gens qui voudraient naïvement consoler le cultivateur ruiné en lui disant: Ne te plains pas; c'est un mal pour un bien; *ton voisin* vendra ses produits plus cher!.. Tant de gens qui ne se rendent pas compte que plus on enlève de terre à l'agriculture, moins il y a de quoi manger dans le monde, et plus le coût de la vie s'élève pour tous!— Le jour où celui qui a un pain pourrait le vendre *un million*, il y aurait bien des rentiers et bien d'autres qui ne mangeraient pas...

Il y a tant de gens qui instinctivement regardent le cultivateur (et particulièrement le colon) comme un être inférieur, intermédiaire entre l'homme civilisé et les bêtes, qui paraissent ne pas soupçonner que cet homme peut avoir une âme, des sentiments, de l'idéal, qu'il peut comprendre et sentir les torts qu'on lui fait et le mépris qu'on affiche à son égard!... — L'homme des champs *qui a fait le Lac-St-Jean* a été traité comme cela. On a agi avec lui comme avec les troupeaux qu'on parque où l'on veut, qu'on recule sans leur avis quand on a besoin de l'espace qu'ils occupent... Et voici que parmi ceux qui sont venus s'établir près de lui, il trouve des hommes — des hommes intelligents — qui se scandalisent de le voir indigné et blessé... Expliquez ce phénomène.

Qu'on ouvre donc enfin les yeux. Tout le monde, évidemment, n'est pas obligé d'étudier la situation des cultivateurs. Mais si du moins ceux qui sont appelés à se prononcer sur la question du Lac-St-Jean savaient douter d'eux-mêmes assez pour ne pas la trancher sans l'avoir examinée, ils risqueraient moins d'être injustes envers leurs concitoyens lésés, ils éviteraient peut-être d'ajouter aux misères des cultivateurs sacrifiés la douleur et l'affront d'être foulés sans raison par des compatriotes qui devraient plutôt leur prêter main-forte.

Michel RIVERAIN.

LA REVUE DES JOURNAUX

PUBLICATIONS OBSCENES

Du *Devoir*, Montréal:

"M. Bourassa a derechef attiré avec vigueur l'attention du ministre des douanes, aux Communes, hier, sur l'entrée au pays de journaux et de publications obscènes des Etats-Unis, condamnés par M. Boivin au temps qu'il était ministre et que des collègues de M. Meighen ont de nouveau laissés entrer au Canada. Certaines de ces publications sont d'une telle nature que même les journaux les plus libéraux de New-York ont protesté il n'y a pas trois semaines contre la vente de ces feuilles et ont parlé publiquement de la nécessité d'une censure. Le *Globe* d'hier disait dans un de ses articles que "ces publications entrent au Canada par dizaines de mille exemplaires chaque semaine, sinon chaque jour; et ceux qui sont commis à la protection du public contre une pareille contamination ne paraissent vouloir rien faire pour la faire cesser" Il est grand temps que M. Euler, que ne laisserait certes entrer dans sa maison aucune de ces feuilles, se décide à agir comme l'avait fait M. Boivin et renouvelle l'"interdit de celui-ci, levé par un des ministres de l'éphémère cabinet Meighen".

AFFAIRE DU LABRADOR

De la *Patrie*, Montréal:

"Le Conseil Privé a prononcé aujourd'hui son arrêt sur la question qui lui était posée par la Province de Québec et Terre-Neuve pour la détermination de leur commune frontière à travers la péninsule du Labrador. Le texte du jugement contient dix mille mots, soit l'équivalent d'une page entière de journal. Les motifs de la décision y sont amplement énoncés, et cette décision reconnait en substance comme bien fondées les prétentions de Terre-Neuve.

La Province de Québec réclamait en l'instance que Terre-Neuve n'avait droit qu'à une étroite lisière le long de la côte de l'Atlantique, juste l'étendue de terre nécessaire aux pêcheurs pour les besoins de leur industrie. La colonie insulaire, de son côté, réclamait une vaste étendue de territoire s'étendant jusqu'à la ligne de partage des eaux et, sur certains points, même au-delà.

Pour juger entre ces deux prétentions, de tribunal a dû fouiller les actes de concession, des traités et des statuts remontant jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. L'instruction de la cause, au mois d'octobre dernier, a duré plusieurs semaines, et le jugement rendu présente un caractère technique dont l'interprétation n'est pas à la portée des profanes.

Le jugement est en tout cas décisif, de sorte qu'il ne reste à la Province de Québec qu'à s'incliner, malgré le désappointement que doit justement lui inspirer cette défaite.

Quoique la région du Labrador dont le Québec et Terre-Neuve se disputaient la possession soit encore d'une valeur immédiate peu considérable, estimée à son présent rendement, il y existe des ressources forestières et minérales dont la mise en valeur constituera éventuellement une source abondante de richesse."

ESPRIT NATIONAL

De La *Presse*, Montréal:

"A son tour, et non pas pour la première fois, le très honorable George-P. Graham, membre du Sénat canadien, a insisté sur le besoin d'un esprit national pour lier ensemble les différentes provinces du Dominion. Son discours, devant le "Canadian Club" d'Ottawa, s'inpire d'une longue expérience politique. Il aura sans doute porté la conviction chez ses auditeurs.

On ne saurait trop le répéter, la mise en oeuvre des richesses immenses du Canada, l'augmentation de l'influence de notre pays, l'accroissement du bien-être de nos populations, restent subordonnés à cette condition essentielle: l'unité nationale. Pas seulement une unité factice, consistant dans des formules et des protestations, mais une unité qui s'exprime et s'incarne dans des actes, à tous les stages et dans toutes les classes de la vie canadienne. Autrement, nous pourrons jamais dire avec vérité que le Canada est une nation vivante, capable de jouer le rôle brillant qu'on s'accorde à lui prédire de tous côtés".

C'est du dernier soupir de nos héros qu'est fait le souffle éternel de la patrie.

PAUL DEROULEDE.

Pour empêcher la bile, de monter au point 17.5, on fait un *bill*.

Il y a des reines qui abdiquent au pays de Carnaval.

Notre monde moderne a parfois d'heureux sursauts de christianisme.

Terreneuve aux Terreneuviens; mais Québec aux Québecois! Ah! si Ontario eût été en cause à la place de Québec!!!

La ville de Montréal achète un stock d'eau.

Personne ne s'attendait que le *Progrès* serait aussi bien.

L'*Annuaire* causera bientôt une une aussi grande surprise.

Et le *Pont de Ste-Anne* du "Progrès", qu'en va-t-il advenir au milieu des nouveaux projets?

"Si nous n'avions pas le Conseil Privé, les Canadiens français auraient à le regretter", disait Nicodème, l'autre soir, en mâchant sa gomme.

Quand quelqu'un de vos amis a la grippe, consolez-le en l'abonnant au *Progrès* quotidien.

Si la santé générale faiblit durant le carême, vous voudrez bien me le dire.

Les Fêtes du Monument Hébert

Par l'abbé André Laliberté, ptre.

Importante brochure de 125 pages, sur papier de luxe, abondamment illustrée.

Contient des pages magnifiques, un résumé et un tableau de la tâche admirable accomplie par les premiers colons du Lac St-Jean.

A lire dans tous les foyers.

Prix de l'exemplaire, 0.35 sous; $3.50 la douzaine; $25.00 le cent.

Ajouter 10% pour frais d'envoi.

La "Terre Vengée"

Par l'abbé Jean Bergeron, missionnaire-colonisateur.

Etude du plus haut intérêt et de grande actualité, à lire et à répandre Qui fera du bien et soulagera les honnêtes gens.

Brochure de 50 pages, éditée par l'Oeuvre des Tracts de Chicoutimi.

L'unité, 15 sous; $1.20 la douzaine; remise sur quantitée.

LES SPORTS

JOUTE DE LA LIGUE COMMERCIALE HIER SOIR

Hier soir le 3 mars, mercredi des Cendres, une foule très peu nombreuse s'était rendue à l'Aréna de la rue Racine pour être le témoin d'une joute entre les Price Bros. et les Banques de la Ligue Commerciale. Nous regrettons de voir le peu d'encouragement donné aux joueurs de la Ligue Commerciale de Chicoutimi. Pourtant cette saison, surtout au début, il y eut du très bon hockey de donné par les joueurs de la Ligue Commerciale de Chicoutimi. Encore hier soir la joute fut très intéressante surtout dans les deux premières périodes. La glace était très vive et le jeu fut excessivement rapide. Les Banquiers gagnèrent au score de 7 à 2, mais ceci ne donne pas une idée de la partie. Par exemple dans la deuxième période les Price-Bros. furent constamment alentour des buts des Banquiers, mais ne purent scorer un point. Le club des Price a un très bon club, mais on dirait parfois que les joueurs font expres pour envoyer la rondelle complètement a côté des buts. Hier soir Tarhé par trois fois, avec un but ouvert, fit des lancers trop haut... il s'imaginait peut-être que le gardien des buts des banquiers était rendu dans la galerie. Ils ne sont guère capables non plus de garder leurs positions. Ils devraient aussi pratiquer le jeu d'ensemble.

Les Banques ont aussi un très bon club; ils ont des joueurs très rapides, probablement les plus rapides de la Ligue, et ont un bon jeu d'ensemble; c'est ce qui les a fait hier soir battre les Price Bros., par le score de 7 à 2, Nous leur suggererions aussi de moins jouer l'homme et de s'occuper plus de la rondelle, et ils deviendraient très forts. Pour les Banques la rapidité de Gagnon et de Mercier, sur les avants, et de Guay et de Vézina sur la défense contribua grandement à la victoire des Banques sur les Price Bros. Chez les Price Cantin fut très effectif. Laferrière, Taché jouèrent aussi bien, mais manquèrent plusieurs chances sûres, entirant a côté des buts. Godin joua aussi une très bonne partie sur le défense.

Encore une fois nous espérons que le public de Chicoutimi devrait encourager plus les joueurs de la Ligue Commerciale, qui font certainement leur possible pour encourager le hockey dans notre ville. Donc en foule à la prochaine partie de la Ligue Commerciale de Chicoutimi.

M. Jos. Gagnon, l'une des étoiles du club Chicoutimi, était l'arbitre et le fut à la satisfaction de tous et se montra très impartial. Les punitions furent assez rares, mais a certains moments il était facile de voir que les joueurs surveillaient plus l'homme que la rondelle.

M. Morazin était le chronométeur ainsi que le "pénitencier".

Voici l'alignement des joueurs et le score par période.

Banques		*Price Bros.*
Simard	Buts	Jay
Guay	Déf.	Sunderland
Vézina	Déf.	Godin
Gagnon	Centres	Cantin
Mercier	A. G.	Laferrière
Kirouack	A. D.	Taché
		Tremblay
		Joyal

1ère Période

Price Bros.: Cantin 2 m.
Price Bros.: Taché 6 m.
Banques: Kirouack 15 m.
Banques: Gagnon 17 m.
Price Bros: 2; Banques: 2

2ème Période

Banques: Mercier 8 m.
Banques: Mercier 17 m.
Price Bros. 2; Banques: 4

3ème Période

Banques: Kirouack 7 m.
Banques: Kirouack 12 m.
Banques: Mercier 17 m.

Résultat final

Banques: 7; Price Bros. 2

RIVER BEND VS KENOGAMI DIMANCHE

Kénogami, 2 — D.N.C. — Dimanche prochain, il y aura une joute à l'aréna de Kénogami entre les River Bend et les Kénogamis pour la coupe offerte par les directeurs de la Compagnie Price Brothers.

Un train spécial de Riverbend transportera les joueurs et les amateurs de Riverbend à Kénogami et vice-versa.

PARTIE DIMANCHE ?

Il est fortement rumeur qu'il y ait une partie de hockey dimanche prochain à l'Aréna. Le club de Chicoutimi jouerait une partie d'exhibition avec le club de Grand'Mère. Si cette rumeur est bien fondée nous avertirons le public de Chicoutimi en temps. Il est a souhaiter que nous ayons encore de bonne joutes à Chicoutimi, car notre public est grand amateur de notre jeu national le hockey.

BISBILLE AU COURS D'UNE JOUTE

Le Metabetchouan et le Champlain se sont rencontrés dimanche après-midi dans une partie d'exhibition. Le premier a gagné par défaut, alors que les buts du club Métabetchouan étaient renversés, les joueurs du Champlain comptèrent sur un hors jeu, et ces dernier ne voulurent pas accepter la décision de l'arbitre. Le score fut de 4 à 3.

ILS SONT EN CONDITION

New-York, 3. (Serv. Presse Canadienne). — Mike McTigue et Jack Sharkey sont en parfaites conditions pour leur rencontre de 15 rondes ce soir au Madison Square Garden.

Le combat a été annoncé comme semi-final dans le tournoi éliminatoire de Tex Richard pour les poids lourds. Le gagnant doit rencontrer Jimmy Malony pour avoir le droit de rencontrer le champion du monde Gene Tunney en septembre prochain.

Les experts qui dans la proportion de 90 pour cent se sont trompés sur le résultat du combat Maloney-Delaney, sont aussi "borgne" pour désigner le gagnant de ce soir. Quoique Sharkey soit le favori dans les paris qui se font 2 à 1, et qu'il pèse à 190 et environ 20 lbs de plus que son adversaire, les parieurs mêlent des quantités de "si" à leurs prophéties.

DEUX PARTIES NULLES A MONTREAL

Montréal, 3, — (Spécial au "Progrès"). — Cinq mille personnes ont assisté aux deux parties de hockey disputées hier soir, dans la ligue des Chemins de Fer et Téléphone au Forum. Dans la première partie le C. P. R. et le Bell Téléphone ont fait partie nulle de trois à trois. Northern Electric et C. N. R. ont aussi annullé dans la deuxième partie, le résultat étant de un à un.

Le Bell Téléphone prit l'avantage dans la deuxième période après que Valois et Barry eurent compté vers le milieu de la première.

C. P. R. ne laissa pas longtemps ses adversaires avec un avantage de deux points car Fridfinson compta à son tour sur une passe de Stokes. La partie se termina en laissant les deux clubs sur un pied d'égalité.

Dans la deuxième partie entre Northern Electric et C. N. R., Ranco vint en collision avec Brisebois et il dut être transporté en dehors de la glace. On constata qu'il avait un ligament de l'épaule de déplacé et il ne put jouer le reste de la partie.

A. G. 13

Washington, 3. (Serv. Presse Canadienne). — Edouard Horemans, champion Belge au billard, a défait Félix Grange, de France, hier soir par 400 à 199, dans une troisième manche pour le championnat mondial du billard à trois bandes.

Canadien contre Chicago

Montréal, 3, — (Spécial au "Progrès"). — Il n'y a que deux parties pour ce soir dans la ligue de Hockey Nationale. Le Canadien reçoit le club Chicago au Forum tandis que l'Ottawa visite Pittsburg. Hier après-midi, le président Calder a annoncé que la joute locale serait dirigée par Billy Bell et Dave Ritchie.

Les Canadiens devraient être à leur meilleur pour livrer une belle lutte aux Black Hawks ce soir. La joute de mardi a dû leur faire du bien et ils seront en grande condition. Naturellement, il est certain que les Bleu Blanc Rouge rencontreront une plus forte opposition en Chicago qu'en Détroit, mais dans la condition où il se trouvent actuellement le Bleu Blanc Rouge devrait triompher.

Le Canadien sera aussi favorisé dans le sens qu'il aura l'avantage de jouer sur sa propre glace tandis que Chicago a eu une dure partie avant hier soir. Le club a dû prendre le train immédiatement après cet effort et une journée à bord du chemin de fer n'est jamais bien bonne pour des athlètes fatigués.

Mais le score de mardi soir 3 à 0 en faveur de Chicago indique que les visiteurs seront redoutables. On ne doit pas prendre à la lettre un club qui a battu les Rangers de New-York par 3 à 0.

DANS LA LIGUE DES BANQUES

Montréal, 3, — (De notre correspondant). — La ligue des Banques jouera deux parties lundi soir prochain au Forum: Banque Du Commerce rencontrera la Banque de Montréal. Ces joutes sont d'une importance capitale car si la Banque Canadienne Nationale et Montréal était défaite la Banque Royale se trouverait champion.

Inutile de dire que la Banque Canadienne Nationale qui s'est fait voler deux brillantes victoires, lors des rencontres précédentes fera l'impossible pour vaincre.

DERNIERES JOUTES AU CURLING HIER

Hier soir le 2 Mars courant deux parties de curling excessivement intéressantes et contestées furent jouées dans la série de la coupe Hillier. Dans la première partie les Banquiers défirent les Echevins par le score de 9 à 8; encore un autre triomphe de la finance. Dans la seconde partie les Price Bros, ont défait les Médecins par 10 à 9. Comme on peut le constater par les résultats ce furent les deux parties les plus contestées de toutes les joutes de la série Hillier.

Par suite de la victoire des Price Bros, les avocats et les Notaires devront reprendre la partie qu'ils avaient commençée de jouer le soir de l'incendie sur la rue Racine et qui avait été arrêté à cause du manque de lumière. Cette partie sera jouée ce soir et devrait être des plus intéressantes, car elle va déterminer qui sera le champion de la série B, soit le Price Bros, soit les Notaires, ou soit les Avocats. Les vainqueurs auront alors à rencontrer les Champions de la série A. Nul doute qu'une partie entre avocats et notaires devrait être très contestée. L'honneur professionnel sera en jeu. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette bataille légale.

Voici quel était l'alignement des joueurs pour les parties d'hier soir.

Banquiers-9	Echevins-8
Houseman	Gagné
Guillemette	Tremblay, On.
Moreau	Gravel
Plante skip	J.-A. Roy skip
Price Bros-10	Médecins-9
Landry	Lemieux
Lindsay	Massicotte
Mercier	Tremblay
McPhee Skip	Marchand skip

BABE RUTH AURA $70,000

New-York, 3, — (Service Presse Canadienne). — Babe Ruth qui a consenti à signer un contrat de trois ans avec les New-York Yankees, au salaire annuel de $70,000. recevra $454.55 pour chacune des 154 parties qui sont fixées pour la saison prochaine.

St-Francois vs les Sons

Montréal, 3. (De notre correspondant). — Le Saint-François National qui a eu à subir toute une série d'injustices, cette saison mais qui, malgré tout, a triomphé de ses adversaires, rencontrera maintenant les Sons of Ireland dans une série de deux parties pour le championnat de la Ligue Senior. La première partie sera jouée vendredi, 4 mars et la seconde dimanche prochain, 6 mars.

La première des deux parties, celle de vendredi, sera disputée à l'Aréna, et la seconde, celle de dimanche à Québec. Le Saint-François a reçu ordre de jouer ici vendredi et dimanche dans la Cité de Champlain. Naturellement, le Gérant Eugène Charette aurait aussi aimé tirer au sort pour décider de l'endroit ou aurait lieu la première joute, mais le dictateur Mowatt n'a voulu rien entendre.

LA DECISION A EDDIE ANDERSON

Akron, Ohio, 3, — (Service Presse Canadienne). — Eddie Anderson de New-York a obtenu la décision sur Maxie Holib d'Akron dans une rencontre très rapide de dix rondes qui a eu lieu ici hier soir. Anderson pesait 120 lbs et Holub 119½.

Johnny Breslin de New-York, 119½ lbs est venu à bout de Jack Wilson d'Edmonton, Alberta, 120 ½ lbs dans la quatrième ronde d'un assaut semi-final de 10 rondes. Il a envoyé le Canadien au tapis et l'arbitre a compté jusqu'à huit dans la troisième ronde.

St-Jos. D'Alma gagne par un point samedi

Nous avons eu samedi après-midi une intéressante partie de hockey. Le club St-Joseph-d'Alma a remporté la palme par un point, mais il a dû se dépenser. Leclerc nous a montré son habilité à lancer la rondelle au bon endroit. Larouche un ancien du Val-Jalbert est maintenant un très fort joueur. Il excelle surtout à éviter un adversaire. Les Duchênes Fortin et Tremblay ont joué une excellente partie. Guard le gardien des buts, un novice de l'année a très bien travaillé. Alma a remporté la victoire par un point.

Capablanca est suivi de pres

New-York, 3. (Serv. Presse Canadienne). — Dans la neuvième manche du tournois international des maîtres de l'échiquier, le champion danois, Aaron Nimzowitsch, s'est blanca. Nimzowitsch s'est mis sur le placé sur un pied d'égalité hier, avec le champion du monde Jose Capa premier rang en battant Rodolphe Spielmann de Vienne en 41 coups, pendant que le champion cubain faisait partie nulle après avec 24 coups avec le docteur Milan Vidmar de Yougo-Slavie.

Voici la position des concurrents à date:

Capablanca	6½	2½
Nimzowitsch	6½	2½
Alekhine	3	4
Vidmar	3	4
Spielmann	3	6
Marshall	2	5

Le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay

Imprimeurs-Libraires
Editeurs
"Le Progrès du Saguenay"
Chicoutimi - - P. Qué.

Pour vos travaux d'impressions, consultez-nous. Nous pouvons vous faire profiter des fruits de notre expérience et vous aider à obtenir de vos imprimés les meilleurs résultats possibles.

Impressions Commerciales ET DE LUXE

En-têtes de lettres
Livrets de comptoir,
Etats de comptes
Cartes de visites
Catalogues
Débentures
Enveloppes
Circulaires
Factures
Factums
Billets
Buvards
Etc., Etc.

Correction soignée des épreuves et révision de votre copie.

Cette annonce fait partie d'une longue série. Conservez-la pour référence future.

L'abonnement au "Progrès du Saguenay" ne coûte que $4.00 par année. Le recevez-vous?

L'annonce dans "Le Progrès du Saguenay" est très efficace et peu coûteuse. Annoncez dès aujourd'hui si vous désirez augmenter votre chiffre d'affaires.

Nous garantissons nos prix ne pas être plus élevés qu'à l'étranger. Sur preuve du contraire nous vous rembourserons la différence.

Remise spéciale aux marchands, Libraires et Institutions Religieuses.

Nous avons tout ce qu'il faut pour les classes. Ecrivez dès aujourd'hui

Plumes-Fontaines

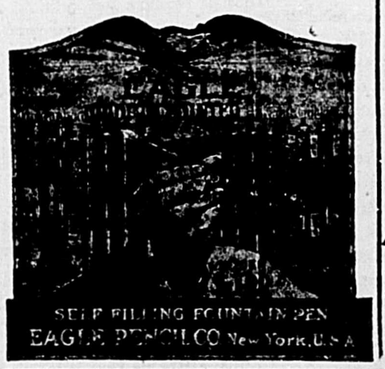

Mucilage

$0.50 la bouteille
Autres grandeurs sur demande

Plumes

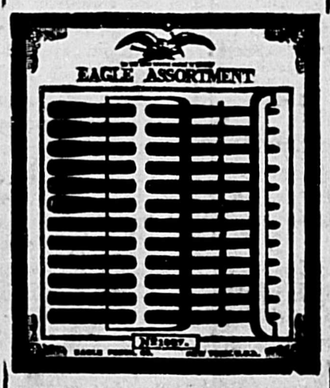

De $1.50 la grosse en montant

Crayons
Assortiment pour comptoir

$4.75 et $7.50 la grosse

Encre
Carter et Watterman

2 oz. Bleu	$0.10
2 oz. Rouge	$0.20
4 oz. Bleu	$0.20
8 oz. Bleu	$0.45
8 oz. Rouge	$0.70
16 oz. Bleu	$0.75
16 oz. Rouge	$1.10
32 oz. Bleu	$1.25
½ gal. Bleu	$2.25
1 gal. Bleu	$4.00

Remise spéciale au commerce

Autres rayons de très bonne qualité, avec ou sans gomme élastiques pour revendre à $0.01 $0.02, $0.03, $0.05, $0.10 et $0.15.

Crayons à copier, de $5.00 à $12.00 la grosse.

Crayons de couleurs de $8.00 à $10.00 la grosse,

Gommes élastiques

$1.05 la grosse à $12.50

La plus importante Imprimerie et Librairie du Saguenay sollicite votre encouragement.

Tout ce qu'il faut pour la classe et les bureaux
Commandez par la poste avec confiance

Satisfaction assurée ou marchandises reprises à nos frais.

Nos Livres

Nous avons toujours en librairie les dernières nouveautés en plus d'un choix considérable de Romans, Livres d'études et de Piété, Histoires et Livres de Récompenses.

Si le volume désiré n'est pas à notre librairie, nous vous le procurerons à nos frais.

Spécial

Que notre clientèle n'oublie pas que nous sommes toujours en mesure de faire des impressions en plusieurs couleurs.

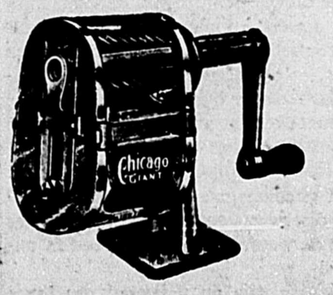

Aiguiseur Automatique
$2.25 l'unité

Petites Annonces

TARIF

50 sous l'insertion, 2 sous le mot après 25 mots.

4 insertions pour le prix de 3.

Toujours payable d'avance.

TELEPHONE 457

Les Petites Annonces peuvent être confiées à nos bureaux, à nos correspondants locaux et aux succursales suivantes, à Chicoutimi :

Marcel Dompnier, rue Racine,
Gaudreault et Tremblay, rue Racine,
Hamel et Cie, rue Racine,
Roy et Bouchard, rue Racine,
J.-P. Gauthier, rue Racine,
J.-P. Gosselin, rue Montcalm,
Ths-Le Gaudreault, spécialiste en remèdes brevetés.
Léon Fortin, Jonquière,
G.-H. Rodrigue, Mistassini.

Succès assuré 100 fois sur 100.

Vous apprécierez sûrement ce service, si vous avez quelque chose à vendre, acheter, échanger, louer, etc., etc...

A VENDRE

A VENDRE — Maison de 45 x 37, 2 étages, logement et magasin ou 2 logements, située à proximité de l'église, dans le village de St-Gédéon. Bonnes conditions. S'adresser à Mlle Lindsay, au bureau de la Banque Canadienne Nationale. 8m

A VENDRE — Maison avec magasin à vendre à des très bonnes conditions, bon poste d'affaires près de l'église et de l'ouvrage. S'adresser à M. Thomas-Louis Marion, 48, rue Taché, Chicoutimi-Ouest. jno. 10m

A VENDRE — 2 lots à bâtir et une maison à 4 logements rapportent $1200 par année, situés sur l'Avenue King George, Kénogami. S'adresser à A.-W. Beck, Boîte 162, Kénogami. 5m

A LOUER

CHAMBRES A LOUER — Pour messieurs, s'adresser au No 142, rue Racine, 1ère porte à droite. J.N.O.

LOGEMENT DEMANDE — On demande un logement de 4 ou 5 appartements, au deuxième étage, à un prix modéré. S'adresser à F. Houde, 22 avenue Bégin, Tél. 169. 2-3-4-5m

ON DEMANDE

CHAMBRE ET PENSION demandées : avec eau chaude, bain, électricité, téléphone, garde-robes; propre, assez grande, sans bruit; si possible; près de la cathédrale, deux fenêtres faisant angle, à un étage supérieur. S'adresser immédiatement à Case postale 333, Chicoutimi.

LOGEMENT DEMANDE — On demande un logement de quatre ou cinq appartements. S'adresser à L.-H. Lachance, entre 9 heures a.m. et 5 heures p.m. Téléphone 560. D5748, 28f, 1-2-3m

ON DEMANDE des jeunes garçons (Bellboys). S'adresser à M. Lefebvre, à l'Hôtel Chicoutimi. D5766, JNO

REPORTER DEMANDE — Pour la Ville de Chicoutimi. Un connaissant la sténographie et quelque peu l'anglais de préférence. S'adresser au "Progrès du Saguenay", Chicoutimi.

ON DEMANDE — Un vendeur d'automobiles d'expérience pour voitures de $1000 à $4000. S'adresser à nos bureaux, 12, Ave Labrecque. JNO

Servantes demandées

SERVANTE DEMANDEE — On demande une servante pour jeune ménage sans enfants. S'adresser au "Progrès du Saguenay". JNO

SERVANTE DEMANDEE — Une bonne servante trouverait excellente position en s'adressant immédiatement à Mme Antoine Dubuc, 6, Ave St-Antoine, Chicoutimi.

PERDU

PERDU — Un pendatif de montre avec médaille portant l'inscription "Louis Dussault". Prière à la personne qui l'a trouvé de le rapporter à nos bureaux ou chez Monsieur Dussault. Jno.

Institutrices demandees

INSTITUTRICE DEMANDEE — Dans la paroisse de St-Joseph d'Alma pour classe située à deux milles de l'église. Classe vacante pour cause de maladie de l'institutrice en charge. Bon diplôme sera exigé ainsi que de bonnes références. Salaire payé: $35.00 à $40.00 par mois suivant les qualités de la titulaire. Application sérieuse demandée le plus tôt possible. S'adresser à A.-G. Tremblay, Sec-Trés., St-Joseph d'Alma, Lac St-Jean.

La chasse aux chiens à Montréal

Montréal, 3 — On a tué à Montréal en deux mois 1100 chats et 900 chiens depuis deux mois. A la suite de l'ordonnance des autorités fédérales qui décrète que tout chien trouvé dans la rue à Montréal et non muselé sera immédiatement tué. On en a fait mourir une trentaine hier. On veut par là éviter une épidémie de rage.

DIVERS

ARTICLES DE BUREAU — C'est le Progrès qui est le plus en mesure de vous servir, quand vous avez besoin d'articles de bureaux. Non pas quelques articles de bureaux, mais tous les articles de bureaux sont en vente au Progrès. JNO

LIVRES — Le Service de Librairie du Progrès vous sert en fait de livres, tout aussi bien que les grandes librairies du dehors, car il adapte son approvisionnement de livres aux besoins de sa clientèle locale. JNO

VIEUX JOURNAUX — Le Progrès du Saguenay, qui vient de faire l'inventaire de toutes ses collections de journaux, peut disposer de quelques centaines de livres de journaux qu'il vend, comme d'habitude, 2 sous la livre. Avis à ceux qui veulent s'approvisionner. JNO

IMPRESSIONS — Chaque fois que vous avez quelque chose à faire imprimer, n'oubliez pas que le Progrès du Saguenay est en mesure de vous donner entière satisfaction. JNO

PENSION — Bonne pension privée. S'adresser à 4, rue St-Valier, Chicoutimi.

REPARATIONS DE MACHINES A COUDRE — J'avertis le public que je tiens maintenant à la Station d'Hébertville un atelier de réparations de machines à coudre de toutes sortes. Travail garanti. Je tiens les machines à coudre ainsi que toutes les pièces pour ces machines, aiguilles, etc... au plus bas prix du marché. Pas de crédit. J.-Simon Michaud, Station d'Hébertville, Lac St-Jean. JNO. D5200

LA SANTE PAR LES PLANTES — Le traitement des maladies mêmes rebelles est à la portée de tous. Le livre précieux (édition pour le Canada-Français), contenant 3000 recettes inédites et classées par ordre alphabétique des maladies, sera expédié franco et recommandé contre envoi de $2.00 en billets (par lettre affranchie de 5 sous) à M. Cam. Cnockaert, 39, rue Vondel, BRUXELLES, (Belgique). 10m

$75 PAR SEMAINE — On demande un homme ou une femme énergique et capable pour faire connaître les Produits Rawleigh. Clientèle assurée. Entrainement et aide donnés de façon à vous permettre de faire jusqu'à $100.00 et plus par semaine. Expérience non requise. Travail agréable, digne et rémunérateur. Ecrivez immédiatement. W. T. Rawleigh Co. Ltd. — Dept. C. N. 7663, — Montréal, P.Q.

AVIS

PROVINCE DE QUEBEC
District de Chicoutimi
No 1071
Dans la Cour Supérieure
J.-W. GAGNON, marchand de Jonquière. demandeur

VS

EDMOND BERGERON, fils de Joseph, ci-devant, de Jonquière, maintenant de lieux inconnus, défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Chicoutimi, 24 février 1927.
(Signé) Savard et Martin
VRAIE COPIE P.S.C.
Savard et Martin,
P.C.S.

Le merite scolaire

Montréal, 3 — D.N.C. — Un sous-comité de l'Instruction publique, réuni hier à l'archevêché de Montréal, a approuvé le projet de création d'un ordre du mérite scolaire pour les instituteurs et institutrices de la province.

Soutenons nos oeuvres
Lisez! Lisez! Lisez!

Comptable demandé

Inutile de se présenter à moins d'avoir une longue expérience de la comptabilité commerciale et de pouvoir prendre charge du bureau. Connaissance de l'anglais et du français requise. S'adresser à Aluminum Company, Arvida.

Finance et Commerce

BOURSE DE MONTREAL
Fermeture

Abitibi	87
Abestos Common	21
Bell Telephone	
Brazilian	122 ½
B. C. Fishing	
Brompton	32
Canada Cement	132 1-4
Can. Ind. Alcohol	25 3-4
Canada Steamship	39 ½
Cons. Smelting	245 ½
Dominion Bridge	138
Howard Smith	
Laurentide	100
Montreal Power	73 5-8
National Breweries	68¼
Price Brothers	59½
Quebec Power	224
Shawinigan Power	68 3-4
Spanish River	
Steel of Canada	124
Waygamack	
Winnipeg Electric	63

MARCHE DES VIVRES

Maïs américain jaune No 2	.94
Avoine de l'ouest No. 2	.76
Avoine de l'ouest No. 3	.67
Avoine de dépense Extra No. 1	
Orge d'alimentation du Manitoba	
Sarrasin No. 2	
Farine Crême de l'ouest 1ère patente	$7.90
Farine 2ème patente	$7.40
Farine forte à boulanger	$7.20
Fine fleur au quart	
Fine fleur à la poche	
Gruau au quart	
Gruau—90 lbs	$3.50-$3.60
Son	$32.25
Gru rouge	$34.25
Gru blanc	$40.25
Moulée	
Foin, No 2, par tonne, au char	$14.50
Fromage de l'ouest	.18
Fromage de l'Est	
Beurre Pasteurisé No. 1	41 1-4 - 41 ½
Beurre de beurrerie No. 1	
Beurre de beurrerie No. 2	
Oeufs extras (entrepôt)	
Oeufs premiers (entrepôt)	
Oeufs seconds (entrepôt)	
Oeufs frais spéciaux	
Oeufs frais extras	.41
Oeufs frais premiers	.39
Patates, par poche, au char	
Pores abattus à l'abattoir	
Pores abattus à la ferme	
Lard (Gros)	
Lard (Petit)	
Lard (Gras)	
Saindoux composé, au quart	
Saindoux composé, au seau	
Saindoux pur, au quart	
Saindoux pur, au seau	
Bœuf salé, 200 lbs	
Bœuf salé, 300 lbs	

BOURSE DE NEW-YORK
Fermeture

Abitibi	
American Can	
American Smelting	
American Tel. & Tel	48 3-4
Atchison	168
Baldwin Loco	188 3-4
Baltimore Ohio	
Canadian Pacific	
Chicago Rock Island	
Crucible Steel	
Dupont	
Erie Common	
Famous Players	
General Electric	
General Motors	
Great Northern Pfd	
International Paper	
International Tel. & Tel	
Kennecott Copper	
Granby Copper	
Missouri Pacific	
New-York Central	142
Northern Pacific	
Pennsylvania	
Philips Petroleum	56 5-8
Radio Corporation	53 1-4
Reading	
St-Louis & San Francisco	
Southern Pacific	
U. S. Steel	157¾
White Motors	
Woolworth	

RECETTES DU C. N. R.

Montréal, 3, — (Spécial au "Progrès"). — Les recettes brutes du chemin de fer national du Canada durant la semaine finissant le 28 février 1927 se sont élevées à $4,922,139.00, contre $4,766,862.36, durant la même période de 1926, soit une augmentation de $155,276.64 ou de 3 pour cent.

DESASTRE
(Suite de la 1ère page)

Une affaire qui occupe tous les esprits et ce n'est pas un bon temps pour commencer une enquête sur le désastre de janvier dernier. On a aussi objecté que les trois propriétaires du théâtre était devant les tribunaux. Ce ne serait pas le temps de commencer l'enquête. Ces excuses ne sont pas suffisantes. M. Sauvé se plaint que le Bill ne dit pas quels seront exactement les pouvoirs du commissaire. Il doute que ce soit l'intention du Gouvernement d'aller au fond des choses, de faire exactement toute la situation et de faire porter les responsabilités sur ceux qui les doivent véritablement porter. On veut enquêter sur les fonctionnaires et les officiers. Mais ily a aussi les autorités municipales et provinciales. Il peut arriver que le Gouvernemnt intervienne dans l'exercice des devoirs d'un officier.

Il faudrait enquêter aussi sur la responsabilité des autorités quelles qu'elles soient. Il importe de savoir s'il y a eu quelque part une intervention illégale et malhonnête.

L'opposition ne veut pas d'une enquête incomplète et regrette de constater que le Gouvernement semble vouloir couvrir certaines autorités civiles.

L'honorable M. Dillon répond au Chef de l'Opposition.

Il ne fait pas de doute, dit-il, que les citoyens de Montréal veuillent une enquête pleine et entière, non seulement sur les cinémas mais sur les amusements en général. Ils espèrent que l'enquête, quelque longue qu'elle soit, donnera des bons résultats à tous les points de vue. Le Bill donne à la Commission les pouvoirs les plus étendus. Qu'on répare autant que faire se peut le malheureux désastre. Nous pouvons maintenant envisager la situation clairement.

Le peuple de Montréal sait que le temps n'a pas été perdu et que ce sera dans l'intérêt de tous, lorsque, le rapport sera présenté, que chacun coopère à doter la ville de Montréal de mesure sanitaires, de mesures de sécurités et de conditions générales qui permettront à la population de se divertir dans les établissements sains et surs à tous les points de sécurités.

Monsieur Camilien Houde, député de Ste-Marie est heureux de voir que le Gouvernement veut qu'on lui fasse des suggestions, il en a une à lui faire, car il ne considère pas que le projet de loi qui est actuellement soumis à la chambre est complet. Il voudrait que le Gouvernement s'intéresse un peu plus au sort des parents des victimes et que, pour cela, il ajoute au bill l'esprit et le sens de la motion qu'il soumettait lui-même à la chambre, il y a quelque temps.

Les parents des victimes sont des ouvriers qui n'ont pas les moyens de faire valoir leurs réclamations, car elles coûtent trop cher. On devrait les aider en assurant que la Commission entendra sans frais leurs réclamations. Le premier Ministre soulève une question d'ordre, il prétend que le député de Ste-Marie ne peut faire allusion à un débat antérieur et qu'il doit s'en tenir au principe de la mesure.

L'honorable M. Francoeur maintient le point d'ordre.

Monsieur Duranleau, député de Laurier, assure que l'Opposition est prête à coopérer à l'adoption d'une mesure qui rende justice à tous et qui pourrait satisfaire l'opinion publique de Montréal et du reste de la province, mais il constate dans le projet de loi des lacunes que l'opposition a bien le droit de discuter.

Le projet de loi ne permettra pas au commissaire d'enquêter sur les responsabilités des autorités municipales ou provinciales, et si on persiste à ne vouloir pas l'amender, on ne satisferait pas l'opinion publique. Toutes les responsabilités devront être établies non seulement pour les petits mais aussi pour les grands et les puissantes. Les théâtres sont sous la juridiction des inspecteurs du département des travaux publics de la Province. Ceux-ci ont tous les pouvoirs, ils ont une responsabilité qu'ils doivent exercer, ils doivent voir à ce que les théâtres et les salles publiques offrent toutes les garanties de sécurité, j'ai déjà, dit-il, attiré l'attention de cette chambre sur l'état du théâtre Diana, de Saint-Jérome, qui était exploité sans permis, malgré les protestations de la population. Cependant rien n'a été fait et on a prétendu que le propriétaire avait l'influence politique pour continuer à opérer de marge de la loi. Un rapport a aussi établi que sur 61 théâtres à Montréal, 29 étaient dangereux. Depuis quelques années, la moitié des théâtres de Montréal ont échappé à la surveillance des inspecteurs et à la sévérité que le Gouvernement devait exercer à leur égard, et après cela on limitera l'enquête aux responsabilités des propriétaires, des théâtres, des employés et des parents des victimes. Il faut que les responsabilités soient placées sur toutes les têtes quelles qu'elles soient.

Il faut connaitre les responsabilités en quelque lieu, à ce point de vue qu'on entend se placer. Le Gouvernement parait avoir de la sollicitude pour le comité exécutif de Montréal, ont dit couramment à Montréal qu'il a l'exécutif dans sa main, aussi pour satisfaire l'opinion publique, on doit voir à établir la responsabilité des autorités municipales ou provinciales.

Le Premier Ministre termine la discussion.

Nous avons là, dit-il, la justice, que nous pouvons attendre de l'opposition. Le projet de loi soumis à la chambre est aussi complet qu'on est capable de le faire. Le député de Laurier dit que nous pouvons chercher à éviter les responsabilités et que nous voulons protéger les autorités. Je puis lui dire que lorsque nous examinons la clause 2 qui dit que le commissaire pourra enquêter sur la responsabilité des fonctionnaires, par conséquent des employés du département des travaux Publics, nous pourrons ajouter, s'il le désire, que le commissaire pourra enquêter sur la responsabilité des Ministres, des députés, du gouvernement, du premier ministre, du comité exécutif de Montréal et de tout autre qu'il voudra désigner.

Nous n'avons rien à cacher et nous voulons que l'opinion Publique soit satisfaite. Nous avons cru qu'il suffirait d'enquêter sur la conduite des employés, mais si on n'est pas satisfaits, ils auront ce qu'ils voudront.

L'hon. M. Taschereau dit: Nous avons cru que cela suffisait, le Bill est très complet, et que s'il y manque quelque chose, nous l'ajouterons. Je prends l'engagement devant la chambre que lorsque l'enquête procèdera, si les autorités, les parents des victimes ou les corps publics ne représentent que de nouveaux pouvoirs devraient être donnés au commissaire, nous le ferons immédiatement.

On voudrait nous prendre en faute, mais encore une fois, nous n'avons rien à cacher, nous voulons que la population de Montréal ait satisfaction et lorsque l'enquête se terminera, lorsque nous aurons fait la lumière complète sur ce malheureux accident.

Le Premier Ministre fit remettre ensuite l'étude du bill au comité général d'une autre séance.

Au Pont Victoria

Montréal, 3 — D.N.C. — Comme on le sait, on travaille actuellement à élargir la route carrossable sur le pont Victoria. Le planchéiage sera terminé samedi.

Accordages de Pianos

Annuels . $3.00
Nouveaux $5.00

Nous inspecterons votre piano gratuitement pour vous dire s'il a besoin d'être accordé.

Réparations de tous genres

ADELARD Thibault

Accordeur pour le séminaire de Chicoutimi et accordeur pour P.-T. Légaré-

4, rue Racine
Tel. Sag.-Qué. 382
Chicoutimi

Veaux de lait

Nous sommes en mesure d'obtenir les plus hauts prix pour les veaux de lait bien préparés.

Demandez nos circulaires sur l'abattage, l'emballage, l'expédition et la classification des veaux.

Coopérative Fédérée de Québec
114, RUE ST-PAUL EST, - - MONTREAL

COLLECTIONNEZ

les lettres du

PROGRES DU SAGUENAY

FORMEZ

Le Progrès du Saguenay

et présentez-vous à nos bureaux ou envoyez-nous le résultat par malle

— et —

$5.00 EN OR

vous sera remis

Lisez Le Progrès du Saguenay qui vous donne le premier les nouvelles mondiales, régionales et locales - : - : -

A chaque jour une lettre paraîtra dans le journal

G

Gagnez $5.00 en or en collectionnant ces coupons dont la série vous donnera le nom de notre journal.

LES OBLIGATIONS ET PREROGATIVES DE CETTE COMMISSION DU LAC

Elles sont longuement definies dans un projet de loi que la chambre etudiera ces jours-ci

Québec, 1. — (De notre correspondant.) L'hon. M. Mercier, Ministre des Terres et Forets, a introduit, ces jours derniers, à l'Assemblée Législative, un projet de loi annoncé par le Gouvernement dans le discours et qui a pour objet la création d'une commission spéciale chargée de déterminer les dommages causés au Lac St-Jean par l'élévation des eaux du Lac.

Cette commission sera désignée sous le nom de "Commission du Lac St-Jean". Elle comprendra trois commissaires nommés par le Gouvernement et un secrétaire. Ces trois commissaires et le secrétaire devront prêter serment d'office avant d'entrer en fonction. Le Gouvernement et la Commission pourront aussi nommer d'autres employés s'il le croit nécessaire.

Tous les frais de cette commission seront payés par la province. Si le Gouvernement croit qu'un commissaire a un intérêt quelconque, est incapable de siéger pour cause de maladie ou d'absence, il pourra lui nommer un remplaçant. Celui-ci devra régler toutes les questions qu'il aura commencé de traiter, même si celui qu'il a remplacé peut reprendre et a repris ses fonctions.

La Commission devra déterminer l'indemnité due aux propriétaires des terres inondées si la compagnie n'a pas encore acquis le droit de les inonder, (a) pour les dommages causés par la construction, le maintien et l'opération des barrages construits à la Grande Décarge et à la Petite Décharge du Lac St-Jean; (b) pour les dommages causés aux récoltes ou autrement dans tous les cas où le propriétaire de la terre qui a subi de tels dommages n'a pas encore été payés; (c) pour les dommages causés aux améliorations, constructions et chemins appartenant au Gouvernement de la province.

La Commission devra déterminer l'indemnité à laquelle ont droit les personnes qui ont des droits sur les terre inondées, droits de servitude, d'usufruit, d'usage ou d'habitation, dans les cas où la compagnie n'a pas encore acquis ces droits.

Quand à la procédure à suivre, les principales formes sont les suivantes: Tout propriétaire de terres inondées ou son représentant légal pourra venir devant la Commission réclamer l'indemnité qui lui est due. La compagnie (Il s'agit toujours, dans cette loi, de la Duke-Price Co., Ltd) devra, sur l'ordre de la Commission, produire un plan et une description de la terre qu'elle a inondée et qu'elle veut acquérir. La compagnie pourra aussi, après un avis, amener devant la Commission le propriétaire d'une terre qu'elle veut acquérir.

Toute personne intéressée par cette loi poura refuser la juridiction de la Commission et conserver son recours devant la Cour Supérieure. Mais si une personne n'exerce aucun de ces recours, la compagnie pourra, par une action ordinaire, soumettre la cause à la Cour Supérieure.

S'il y a plusieurs intéressés sur une même terre, la Commission devra fixer l'indemnité totale et la part due à chacun. Un de ces intéressés pourra cependant s'il le veut garder son recours devant la Cour Supérieure.

Les articles de la loi des Commission relatifs à l'assignation des témoins, aux commissions rogatoires, aux huissiers à l'arrestation des personnes qui refusent de comparaitre, aux pouvoirs d'inspections, s'appliquent dans cette loi.

Lorsqu'une partie seulement d'une terre a été affectée par l'inondation, la Commission doit déterminer cependant l'indemnité due pour les dommages causés non seulement à cette partie, mais aussi au reste de la terre.

La décision de la commission sere finale et sans appel. Toute réclamation ou charge sur les terres dont il est question dans cette loi sera convertie en réclamation et mise en force contre l'indemnité fixée par la commission.

Lorsque la compagnie aura payée l'indemnité déterminée par la Commission elle aura un droit complet sur les terres qu'elle aura ainsi acquises. Si la compagnie ne paie pas, toute personne ayant droit pourra déposer la décision des arbitres au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure et la Cour pourra, sur sommaire, homologuer la décision qui deviendra exécutoire comme tout autre jugement.

Aucune taxe judiciaire ou honoraire d'officiers ne sera imposé sur les procédures de la Commission.

La loi déclarera aussi nul et sans effet tout contrat fait par le propriétaire d'une terre qui a droit à une indemnité, contrat qui aurait pour effet (a) de passer à une partie ou la totalité de l'indemnité que ce propriétaire a droit de recevoir; (b) d'accorder une commission à une personne pour l'obtention de cette indemnité; (c) de donenr un mandat pour recouvrir cette indemnité en considération d'une commission ou autre rémunération; (d) de constituer une promesse de vente ou une option.

Toutes les terres inondées et qui seront acquises par la compagnie resteront sujettes aux taxes municipales et scolaires et aux contributions pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetière. Elles seront évaluées sur la base de la valeur moyenne des terres employées à la culture dans les municipalités où elles sont situées.

Telles sont les principales clauses, apprenons-nous, du projet de loi que présentera M. Mercier, ces jours-ci, et qui ne manquera pas de soulever un long débat à l'Assemblée Législative.

CHAMBORD

Chambord, 2. (De notre correspondant).

Naissances.

8 février. Marie-Claire-Jeannette-Gilberte, enfant de René Dallaire et d'Alice Fortin. Parrain: Thomas-Eugène Dallaire; marraine: Jeannette Fortin, oncle et tante de l'enfant.

17 fév. Joseph-Edgar-Placide-Majorique, enfant d'Edgar Simard et d'Anna-Marie Bouchard. Parrain et marraine: M. et Mme Herménégilde Simard, grands'parents de l'enfant.

19 fév. Marie-Pierrette-Elisabeth enfant de Patrick Lestourneau et d'Elizabeth Tremblay. Parrain et marraine: M. et Mme David Lessard.

21 fév. Marie-Thérèse-Alice Hermance, enfant de Joseph de Lanière et d'Anézie Beaulieu. Parrain: Georges Bolduc, marraine: Marie-Thérèse Beaulieu tante de l'enfant.

24 fév. Joseph-Roger-Claude-Henri, enfant d'Armand Bolduc et d'Antoinette Laroche. Parrain et marraine: M. et Mme Roger Laroche.

Le Révérend Père Pacoine Abbé Mitre d'Oka et le Révérend Père Dominique Supérieur de la Trappe de Winnipeg, étaient de passage au presbytère.

Mme Georges Hamel, M. Walter et Mlle Yvonne Hamel sont en visite chez leur frère M. Wilfrid Hamel, agent à la gare de Chambord.

Mme J. Oswald Tremblay et sa soeur Mlle Béatrice Hudon sont allées à Québec la semaine dernière.

M. Théogéne Duchesne est aller visiter ses parents de Kénogami, dimanche, il assistera à une conférence des boulangers, tenue à Chicoutimi.

HEBERTVILLE

M. et Mme J.-H. Bois sont revenus ces jours ci d'un voyage à Québec, Montréal, Garthby.

Mme Patrick Gobeil de Bagotville, passe quelques jours chez M. Arthur Maltais.

M. F. O'Carroll, de la Shawinigan Engco. est en voyage à Montréal.

Mme S.-J. Kearney, de Shawinigan, est en visite chez Mme G.-W. Machan.

M. Joseph Bégin, de Jonquière, a passé les journées de dimanche et lundi chez son père M. P. Bégin.

Mariages.

Le 24 février fut bénit le mariage de Mlle Laetitia Lemay avec M. Philippe Carrier de St-Joseph d'Alma.

M. Joseph Lemay servait de témoin à sa fille et M. Wilfrid Carrier à son fils.

Le 28 février M. Augustin Gervais conduisait à l'autel Mlle Aldéa Lavoie.

Leurs pères respectifs, M. Jos. Gervais et Edgar Lavoie leur servaient de témoins.

Les nouveaux époux sont partis en voyage le même jour.

Baptême.

19 fév. Jos.-Louis-Rosaire, enfant de Arthur McNicoll et Rose-Anna Gauthier. Parrain et marraine: M. Ths-Ls Lajoie et Mlle Anna-Marie Gauthier, tante de l'enfant.

ST-GEDEON

St-Gédéon, 2 (De notre correspondant).

Partie de raquettes.

Dimanche dernier, Mlles Blandine et Annette Boivin organisèrent une partie de raquettes à laquelle prirent part Mlles Rose-Alba, Lauretette, Rosée, Blandine et Annette Boivin, Thérèse et Rollande Hamel, Desneiges Gagnon, Jeannette Langlais, Hilaire Lavoie, Anna-Marie Dufour, de Grande-Baie, Germaine Tremblay, Annette Desjardins, Anna-Marie Lavoie, Germaine et Annette Tremblay, Laurette Rouleau, Marguerite Lavoie, Marguerite et Mary Huot.

MM. Georges Boivin, Georges William, Arsène Lavoie, Alexandre Leclerc, Narcisse Hamel, Philippe Murray, Thomas, Ls Tremblay, Albert Desmeules, Armand Rouleau, J.-Baptiste Côté.

Après une longue marche dans les champs tous se rendirent chez Mlles Boivin où il y eut musique, chant et un succulent goûter.

Le café et les glaces furent servis par Mlles Blandine, Annette, Rosée et Rose-Alba Boivin.

Le succès fut complet. Tous se retirèrent qu'a regret, emportant avec eux un inoubliable souvenir.

Une invitée.

Incendie

Vendredi dernier vers 7 heures du soir la Station de St-Gédéon était témoin d'un incendie désastreux à la résidence de M. Xavier Briand. Le feu se déclara, croit-on par une défectuosité du poêle. Il se propagea si rapidement que malgré l'invinsible effort de nos pompiers le ravage fut complet.

Les pertes ne sont que partiellement couvertes par les assurances. Toutes nos sympathies sont acquises aux malheureux sinistres.

Baptême.

Le 27 février a été baptisée Marie-Armande-Ida, enfant de M. et Mme Thadée Turcotte. Parrain: Armand Fortin, cousin de l'enfant; marraine: Lina Turcotte, soeur de l'enfant.

Va et vient

M. et Mme Léandre Tremblay, ainsi que leurs jeunes enfants, Guillaume et Julie, sont de retour de Chicoutimi, où ils ont été visités leur fille Sr Pierre-Julie, novice, chez les Révérendes Crs du T. St-Sacrement.

M. Georges et Anna-Claire Dufour de Grande-Baie passent quelques jours chez leurs tantes Mlles Laberge.

M. Louis Tremblay de Kénogami est de passage à St-Gédéon.

Mlles Valéda Laberge, Jeanne Savard et Rose-Anna Gagnon institutrice à St-Louis-de-Nazaire, passent les jours gras dans leur famille.

LATERRIERE

Laterrière, 28 février,—(De notre correspondant). —

Baptêmes

Dimanche, 27 février, Joseph Eugène Girard, enfant de M. Philippe Girard et de Marie-Margeurite Gauthier. Parrain M. l'abbé Louis-Joseph Aubin du Séminaire de Chicoutimi; marraine Mlle Eliette Gauthier, de Chicoutimi, tante de l'enfant.

Pierre Eugène Gagnon, enfant de M. Ernest Gagnon et de Nelli Saint-Gelais. Parrain M. Eugène Girard; marraine Mlle Marie-Luce Saint-Gelais, institutrice, tante de l'enfant.

En visite

—M. Achille Fournier, maire du village et sa dame, sont partis samedi soir pour une promenade à St-Alexis, Bagotville et Port-Alfred où ils visiteront leurs parents.

—M. Adhémar Gagné secrétaire du Conseil et son épouse, sont revenus d'une promenade à Port-Alfred, les hôtes de M. Onésime Levesque, marchand.

—Mme Albert Tremblay et son fils Raymond, ainsi que Mlle Laura Côté, institutrice, au village, étaient les hôtes de leur beau-frère, Jean-Baptiste Mathieu, de St-Jérome, samedi dernier.

—M. Charles Imbeau, voyageur chez J.-B. Renaud, était de passage ici jeudi dernier.

COURRIERS DE

Jonquière et Kénogami

KENOGAMI

Kénogami, le 25 fév. (De notre correspondant).

Mardi le 1er févier, Mascarade à l'arena de Kénogami. Prix pour les costumes les plus beaux et les plus romiques. Prix pour les meilleurs patienurs et 20 prix pour les spectateurs.

Kénogami, 1er. (De notre correspondant.).

Réunion intime.

Dimanche dernier, a l'occasion du dimanche gras, il y eut une veillée d'amis chez M. Edgar Tremblay, forgeron de Kénogami.

Les organisateurs étaient M. Edgar Tremblay et sa soeur Mlle M.-Louise Tremblay.

On remarquait parmi les invités MM. René Gagnon, Jos. Belly et Edmour Boily de Jonquières, MM. Rosaire Tremblay, Ab. Tremblay, D.-E. Edmond, Lorenzo Tremblay de Kénogami; M. et Mme Wilbrod Maltais et M. et Mme Alexandre Belley de Kénogami, Mme J. B. Wilbrod de Kénogami; Mlles R. Dufour et J. Boily de Saint-Cyriac, Mlles G. Gagnon, A. Gagnon et M. Gagnon de Jonquières; Mlle M. L. Tremblay de Kénogami.

Il y eut chant, morceaux de piano et la veillée se termina par un réveillon.

Kénogami, 2. (De notre correspondant).

Carnaval et Mascarade à l'aréna de Kénogami, mardi le 1er mars 1927

Plus de cinq cents personnes assistaient à cette mascarade et une centaine étaient costumés. On y voyait des Pierrots, des Colombines, des Marquis, des Soldats et beaucoup d'autre sortes qu'il serait trop long à énumerer. Signalons tout de même Jeanne d'Arc, représentée par Mlle Laurette Deschênes.

Les juges étaient: M. et Mme A. C. Price; M. et Mme N. Janiac; M. et Mme Eug. Baril; M. et Mme Pierre Turcotte; M. Saint-Louis.

Voici la liste des gagnants et gagnantes. Nous les prions de bien vouloir accueilir nos plus sinères félicitations..

La meilleure patineuse: Mlle Annette Gagnon.

Le meilleur patineur: M. Eud. Tremblay et Mlle Lucienne Tremblay.

Hommes, costume le plus beau: M. Léo Vallée.

Dames, costume le plus beau: Mlle Laurette Deschênes.

Dames, costume le plus comique: *Mlle Violette Lalime.*

Garçons et bas de 17 ans: M. Georges Langlois.

Filles en bas de 17 ans: Mlle Lucienne Tremblay.

Garçons en bas de 10 ans: M. Louis-A. Gauthier.

Fille en bas de 10 ans: Mlle Eva Fradette.

Course pour dames. Gagnant: Mlle Annette Gagnon.

Course pour hommes, 1 mille. Gagnant: M. Ludger Gilbert. Prix $5:00 offert par M. Guy Allard, Jonquières.

Qui paiera les frais de cet appel

Londres, 3. (Serv. Presse Canadienne). — Quoique rien n'ait été mentionné quant au coût de l'appel du Canada et de Terre-Neuve au comité judiciaire du conseil Privé pour décider de la frontière du Labrador, on estime que celà s'élèvera à un million deux cents mille piastres, au bas mot. On présume que la partie paiera ces propres frais dans ce litige, soit le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le gouvernement de Terre-Neuve.

Les avocats pour le Canada étaient H. P. McMillan, C. R. l'hon. C. J. Doherty C. R., Aimé Geoffrion, C. R., de Montréal, Maurice Alexandre, C. R., H. R. Moore et C. P. Plaxton; les avocats pour Terre-Neuve étaient Sir John Simon, C. R., l'hon. W. J. Higgins, C. R., procureur général de Terre-Neuve, W. T. Monckton, C. H., Pearson, et F. T. Barrington-Ward, C. R.

Plus de Dosage Pour les Rhumes Des Enfants

Les Mères Frictionnent Simplement la Gorge et la Poitrine des Petits avec un Onguent.

Vous souvenez-vous que lorsque vous étiez enfant, votre mère vous faisait absorber des médecines nauséabondes chaque fois que vous aviez un rhume.

Actuellement, des milliers de mères soignent les rhumes de leurs enfants d'une manière externe et agréable — avec Vicks VapoRub.

Au moment du coucher, elles leur frictionnent la gorge et la poitrine avec cet onguent volatil moderne.

Il agit de deux façons — (1) à travers la peau comme un cataplasme ("attirant" les douleurs), et, (2) inhalé sous forme de vapeurs dans les voies respiratoires (libérant le flegme et facilitant la respiration).

Par cette double action directe, la plupart des rhmues cèdent en une nuit.

VICKS VAPORUB

Plus de 21 millions de pots en usage annuellement

Café "VICTORIA"

Son Arome n'est qu'un indice de son goût exquis

EN BOITES SCELLÉES ½ ET 1 LB.

LAPORTE MARTIN LIMITÉE

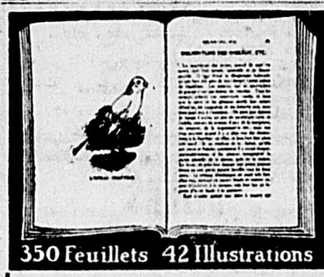

CE LIVRE Utile ET Echantillon de GRAINE POUR OISEAUX DE BROCK pour 10 sous

350 Feuillets 42 Illustrations

Aimez-vous les oiseaux?

CE LIVRE EST POUR VOUS

Si vous prenez soin de vos oiseaux, ils vous en récompenseront par leur chant. Nous offrons notre livret illustré sur les oiseaux à ceux qui ont des oiseaux et qui les aiment. Ce livret contient tout ce que vous désirez savoir au sujet des oiseaux. Tel qu'annoncé, nous vous enverrons cet utile livret, un échantillon de nourriture Brock pour les oiseaux (la portion d'une semaine) et un échantillon du remède Brock pour les oiseaux: le tout pour 10 sous. La nourriture Brock pour les oiseaux est un mélange de graines importées, saines et qui donnent de la vigueur et de la voix aux oiseaux. Envoyez 10 sous AUJOURD'HUI avec ce coupon et profitez de cette offre merveilleuse.

NOURRITURE BROCK POUR OISEAUX

Depuis 30 ans, les éleveurs dans tout le Canada se servent de cette nourriture. *Demandez à votre marchand la* NOURRITURE BROCK.

Nicholson & Brock Limited - Toronto

COUPON D'ECHANTILLON

MM. NICHOLSON & BROCK Limited, 133 Market Street, Toronto 2, Ont.
Messieurs: Veuillez trouver ci-inclus 10 sous pour le livret de Brock sur les oiseaux, un échantillon de la nourriture Brock et du remède Brock pour les oiseaux, tel qu'annoncé.

Nom .....
Rue .....
Ville .....

Pour toutes vos annonces et circulaires utilisez le service de vignettes du "Progrès du Saguenay". Une vignette attire davantage l'attention.

"Confiez-nous vos impressions"

Pendant le Carême

Mangez plus de Poisson

Dominion Fish & Fruit
Distributeurs en gros
Chicoutimi

CREOPHOS NYAL

Formez autant de mots que possible avec les douze lettres des noms CREOPHOS NYAL. Vous pouvez gagner $100.00. Demandez vos feuillets de concours à la

PHARMACIE NYAL

"Qui dit Nyal— dit sans rival!" Sf

DEVOTION A SAINT JOSEPH

Pour le mois de mars

Nous nous faisons un plaisir de recommander à MM. les Curés, aux Communautés religieuses, à nos abonnés, les ouvrages suivants, dont la lecture est spécialement adaptée à la dévotion du mois de S. Joseph.

VIE INTIME DE SAINT JOSEPH, par le R. P. Riondel, S.J., $0.35

SAINT JOSEPH, EPOUX DE MARIE, PERE NOURRICIER DE JESUS, PATRON DE L'EGLISE. D'après l'Ecriture et la tradition. par le R. P. Mercier, S.J. 0.75

SAINT JOSEPH ET L'ENFANCE DE MARIE ET DE JESUS. D'après l'Ecriture, les traditions, les révélations mystiques et la théologie, par le R. P. Renard, S.J. 0.90

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, par l'abbé Bidon, ... 0.20

N.B.—Au prix de ces volumes, prières d'ajouter 10% pour frais d'envoi.

Feuilleton du "Progrès du Saguenay"

CHARLES GUERIN

Roman de Moeurs Canadiennes

— PAR —

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU

No 67

La colère de Dieu qui dévore les générations entières, comme un feu ardent brûle la paille légère, *sicut foenum;* les flèches aigües que décoche à coup sûr un implacable et invisible ennemi; la terre des ténèbres couverte des ombres de la mort, vallée de misères où il n'y a point d'ordre, mais une confusion et une terreur éternelles... *ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.....* Telles étaient les images que David et Job avaient tracées d'avance, et qui lui représentaient l'horreur du lieu où il se trouvait et la terreur du fléau qui venait y accumuler ses victimes.

"J'attendrai jusqu'au matin, disait encore Job, le tombeau sera ma maison, et je n'aurai point d'autre lit que ce lieu de ténèbres. J'ai dit au sépulcre: vous serez mon père, et aux vers, vous serez ma mère et mes soeurs."

Son imagination s'exalta par degrés, et cédant à une sorte d'allucination, il revêtit de nouveau le surplis et l'étole noire qui servent aux sépultures, et il marcha pendant une partie de la nuit dans la chapelle, psalmodiant à haute voix les répons de l'office.

Le fossoyeur, qui vint de grand matin se remettre à sa pressante besogne, recula épouvanté et appela le gardien du cimetière. Celui-ci crut aussi lui à une vision, et il semblait en effet qu'un prêtre fantôme et un cercueil fantastique s'étaient installés dans la chapelle mortuaire. Puis, se rappelant ce qui s'était passé la veille, il s'adressa au jeune homme, qu'il rappela difficilement au sentiment de la réalité.

Pierre jeta alors un dernier regard sur les traits chéris de sa mère, fit une courte prière (son dernier adieu) et, laissant entre les mains du concierge des morts, une somme suffisante pour creuser une tombe à celle à qui il ne pouvait plus rien donner autre chose, il s'éloigna lentement, trainant avec peine le fardeau de ses pensées.

VI

TOUT CHEMIN MENE A ROME

Louise était à la fenêtre de sa mansarde. C'était le soir. La chaleur excessive des jours précédents s'était abaissée par degrés. Un orage qui venait de passer sur la ville, avait purifié l'atmosphère. L'eau coulait encore par torrents dans la petite rue étroite et d'une pente abrupte, le soleil couchant dorait les nuages refoulés vers l'horizon, et qui s'éloignaient en grondant, une teinte d'un vert éclatant couvrait les belles campagnes de Beauport et de Charlebourg, et l'on aurait pu compter les maisons blanches éblouissantes qui parsemaient le paysage, rapproché par un effet magique de lumière. Si elle avait pu oublier le fléau qui n'avait pas encore cessé ses ravages, la jeune fille se serait presque sentie heureuse en aspirant l'air frais et humide, qui lui arrivait à travers les branches du lilas de son petit jardin, et les fleurs qu'elle cultivait sur l'appui de sa fenêtre. Mais sa poitrine avait peine à se dilater au souffle de la brise, et ses yeux distraits ne jouissaient qu'à demi du gracieux épanouissement de la nature. De longs soupirs agitaient son sein, et de grosses larmes demeuraient suspendues à ses paupières, comme les gouttes de pluie aux feuilles des roses.

Louise n'était plus la même jeune fille que nous avons peinte au début de cette histoire. Elle avait grandi, et perdu en grandissant son frais et gracieux embonpoint. Ses joues n'avaient plus leurs belles couleurs. Sa physionomie, de naïve et enjouée, était devenue mélancolique, ses mains si blanches et si potelées étaient maintenant effilées, et portaient les traces de labeurs qui ne semblaient point faits pour elles.

Mais, pour être autrement belle, elle ne l'était pas moins. Le malheur avait imprimé un cachet sévère à sa beauté. Sa taille svelte et cambrée, emprisonnée dans une robe noire qui faisait ressortir l'éblouissante blancheur de sa peau, rappelait la stature de sa mère, et l'expression de douceur et de gaieté répandue sur sa figure aurait complété la ressemblance pour celui qui aurait oublié que madame Guérin était aussi brune que sa fille était blonde.

L'orpheline était tellement absorbée dans sa rêverie, que Charles put monter l'escalier, entrer dans sa chambre et s'approcher tout près d'elle, sans qu'elle en eût connaissance. Elle tressaillit vivement lorsqu'une main caressante s'appuya sur son épaule, et le regard qu'elle adressa à son frère fut mêlé de surprise et de reproche; car la figure du jeune homme avait une expression de gaieté qui lui déplut.

—Voyons, petite soeur, j'ai de bonnes nouvelles à te conter, fit Charles en donnant à sa voix l'inflexion la plus douce.

Louise ne répondit point, et leva les épaules en signe d'indifférence.

—Mais comment donc? Est-ce que tu ne serais plus curieuse?

L'orpheline regarda le ciel, comme pour dire que désormais les *bonnes nouvelles* ne pourraient lui venir que de là.

—Je viens de recevoir une lettre de quelqu'un que nous aimons bien, reprit Charles, décidé cette fois à se faire écouter.

—De qui donc? demanda vivement la jeune fille, car elle n'osa point comprendre du premier coup.

—Si c'était de Pierre?

—Oh! si c'était de lui, tu me l'aurais dit tout de suite!

—Eh bien! oui, cette lettre est de lui.

—Oh! mon Dieu! et est-il bien loin? dit-il qu'il va revenir? Donne donc que je lise!

La jeune fille, tremblante de tout son corps, lui tendait la main.

—Et, s'il n'était pas bien loin?

—Tu n'as donc pas de lettre.

—Il y a mieux que cela. Mais tâche de te calmer, petite soeur, ou je ne te dirai point ce que je sais.

—Eh bien! je serai raisonnable.

—Pierre est arrivé.

—Louise regarda son frère d'un air qui voulait dire: cela n'est pas possible, pourquoi prendre ainsi plaisir à me tourmenter?

—Tu ne veux pas me croire? Tu le croiras mieux lui-même. Seulement tu auras de la peine à le reconnaitre, car il est vêtu d'une manière qui te surprendra.

Au même instant, Louise entendit ouvrir la porte de la maison, et se précipita dans l'escalier. Elle faillit remonter à sa mansarde, lorsqu'elle aperçut un prêtre, qu'elle eut en effet beaucoup de peine à reconnaitre pour son frère. Dire le trouble, l'émotion, la joie mêlée de tristesse qui ébranlèrent dans ce moment la frêle organisation de Louise, serait au-dessus de mes forces.

La douleur que la mort a laissée dans une famille se ravive toujours, dès qu'un parent, un ami ou même une simple connaissance franchit pour la première fois le seuil désolé de la maison, et vient s'asseoir au foyer qu'afflige une place vide.

De retour au presbytère, le matin qui avait suivi son arrivée, Pierre était tombé d'une fièvre violente qui avait donné des craintes sérieuses pour sa raison. C'était la première fois qu'il pouvait sortir, et jusque-là les deux frères n'avaient pas eu d'entretien sérieux. Charles avait bien des questions à faire au voyageur, et Pierre, sans avoir à un bien haut degré la manie de conter ses aventures, ne put s'empêcher d'entrer dans quelques détails.

"Le soir de mon départ, dit-il, il faisait un bien mauvais temps, si tu t'en souviens, et, le lendemain, c'était une véritable tempête. Nous fûmes retenus une journée entière *au trou* Saint-Patrice. Le jour suivant, en passant devant l'anse de la *rivière aux Ecrevisses*, nous aperçumes les débris d'un navire qui avait fait naufrage sur la pointe. C'en fut assez pour me confirmer dans ma folle résolution de ne pas vous écrire. Naturellement, vous me penseriez péri avec ce vaisseau. Sans en avoir au juste la certitude, vous me pleureriez pendant quelque temps et vous finiriez par m'oublier, comme heureusement on finit toujours. C'est aussi ce qui explique pourquoi j'ai persévéré dans ce système, malgré ce qu'il a dû m'en coûter.

"La traversée fut mauvaise. Les brouillards nous retinrent longtemps dans le golfe. Les vents contraires et les bourrasques m'ont fait faire un rude apprentissage de la mer. Le *coelum undique et undique pontus* a plus de charmes dans les poèmes de Virgile que dans la réalité. Les vagues cependant et les dangers mêmes ont leur attrait. Lorsqu'il me fallut grimper en haut d'un mât, tandis que le vaisseau penchait et craquait sous l'effort de la tempête, tout en formant bien sincèrement le voeu de vous revoir, j'éprouvais un certain orgueil à braver ainsi les éléments déchaînés.

"Ce qui m'a le plus inspiré d'aversion, ce sont les habitudes brutales des matelots, et le peu de sympathie que je trouvai en arrivant. Il semblait que mes camarades du bord étaient jaloux de l'éducation que j'avais. Ils cherchaient continuellement à m'humilier, et me gourmandaient et me raillaient sans motif. Leurs grossières plaisanteries me rendirent malheureux. Le capitaine se plaisait à me donner les ouvrages les plus rudes et affectait de me traiter comme le dernier de ses hommes. Ceux-ci cependant, lorsqu'ils virent que je mordais aussi franchement qu'eux dans le gros biscuit, et que je faisais mon devoir sans me décourager, changèrent de ton. On cessa de me plaisanter, et même, lorsque je semblais en peine, on venait à mon aide, précisément parce que je ne le demandais point. Au bout de la traversée, j'étais aimé de tout le monde et j'avais fait deux amis particuliers.

"L'un d'eux était un jeune Anglais de bonne famille. Il avait dissipé son patrimoine et s'était ensuite jeté dans toutes sortes d'aventures. Il avait parcouru les Indes et l'Amérique du Sud; l'Indoustan et le Chili lui étaient aussi familiers que l'Angleterre. Ses récits m'enchantaient et me raffermissaient dans ma nouvelle vocation. Sa protection me valut beaucoup et empêcha le capitaine de me maltraiter comme il y paraissait disposé.

(A suivre)

Encouragez nos annonceurs

Soutenons nos oeuvres

Lisez! Lisez! Lisez!

PAS DE FEU!!

MAIS DES PRIX BEAUCOUP PLUS BAS PAS DE FUMÉE
MAIS DES PRIX QUE VOUS NE VERREZ PAS DE SITOT, PAS D'EAU

Mais des prix de désastre, pas de bluff ni fumée quand il n'y a pas de danger

EN ROUTE VERS LES PRIX DU BONHEUR

Flanellette
25 pièces de belle flanellette, 27 pouces de large, toutes les couleurs, aussi blanche. Val. 22c, pour **12c**

SHIRTING
15 pièces de beau et bon shirting, très large, Val. 25c, la verge pour .. **14c**

COUTIL
5 pièces de coutil garanti pour porter la plume marque A.C.A.. Val. 65c, la verge pour .. **39c**

COTON A CHEMISES
30 pièces de coton à chemises, couleur barrée, aussi unie, kaki et bleu, très pesant. Val. 40c, la verge pour **24c**

MARQUISETTE
15 pièces de marquisette pour rideaux, plusieurs patrons. Belle occasion. Val. 22c, la verge pour **11c**

CHAMBRAI
50 pièces de chambrai, patrons nouveaux, pour robes de ménage. Val. 20c, la verge pour ... **12c**

TAPIS DE TABLES
12 pièces de tapis ciré, patrons de fantaisie pour tables. Nos prix sont garantis les plus bas. Val. 1.25, 1½ la verge, le patron pour **79c**

Scarf
10 douz., couleurs de fantaisie, ou couleurs unies. Val. 1.25, pour **79c**

SOIE! SOIE!
Rayon
60 patrons, très nouveaux dans les couleurs les plus en vogue pour robes d'après-midi, et robes d'enfants. Venez choisir la votre. Val. 75c, la verge, pour seulement .. **55c**

FIL! FIL!
7c

FLANELLE
Toute laine, belle couleur. Valeur 75c, pour **49c**

Bloomers
Coton ouaté pour fillettes. 6 à 16 ans. Val. 65c, pour ... **49c**

Mesdames Attention!
Toutes les dames qui achèteront une joli paire de pantoufles en cuir crocodile, toutes les couleurs, pour le bas prix de
.19 oui .19

PANTOUFLES
500 paires de belles pantoufles en cuir crocodile. Val. 1.15, pour **79c**

AYEZ LES YEUX OUVERTS. PREPAREZ-VOUS A DES SURPRISES AGREABLES
DES COUPURES EXTRAORDINAIRES DANS NOS BAS PRIX

Tapis Prélart
100 tapis en prélart. Nos prix sont plus bas que le prix du feu, chaque pour .. **12c**

LAINE
Belle laine, à la livre, première classe, pour ... **98c**

CORSETS
Un lot de corsets en duck anglais, prix pour écouler, pour **79c**

CORSETS
2ème lot de corsets avec buste élastique. Val. 1.50, pour **98c**

CORSETS
3ème lot, qualité première, le corset en vogue, **$1.44**

CAMISOLES
50 douz. en coton ouaté, pour dames. Val. 60c, pour **39c**

Camisoles ouatées
20 douz. de camisoles en coton ouaté. Val. 1.25, pour **89c**

MANTEAUX
Manteaux en fourrure avec collet en marte ou écureuil. Val. 175., à écouler pour **$98.00**

Offre Merveilleuse Madame
Balance de nos manteaux d'hiver tel que poiret, duvettine, marvella et point d'aiguille, tous avec collet en fourrure en mouflon. Belle doublure en soie de fantaisie, grandeur 14 ans, à 44 points. Val. 20.00 à 45.00, pour .. **15.90**

Robes
Un lot de belles robes en voile ou crêpe Canton. Val. jusqu'à 11.00, réduites à **$5.95**

POUR HOMMES

Habits
Un lot d'habits, points et grandeurs désassortis. Val. jusqu'à 28.00, pour écouler **$11.00**

Habits Habits
POUR HOMMES
200 habits bleu-marin, couleurs garanties pour ne pas changer, tout laine, devant double ou simple. Grandeur 34 à 44, venez vous convaincre, ne perdez pas cette occasion. Val. 25.00, pour **18.00**

HOMMES
500 paires de beaux bas garantis tout laine, couleurs : beige, gris, noir, brun. Val. 60c, 3 paires pour **$1.00**

Souliers pour dames
150 paires de souliers en cuir verni, talon demi-haut, lacé, une occasion rare. Val. 4.00, pour **$2.59**

Souliers pour dames
100 paires de souliers, dernier style du jour. Val. 5.00, pour ... **$3.98**

Job pour dames
Un job, sans pareil 200 paires de souliers, balance de l'an dernier, toutes les couleurs dans le lot. Valeur jusqu'à 5.00, pour écouler à **$1.69**

Chemises de travail
50 douz. de chemises en flanelle, pure laine, pour le travail, un vrai bon marché. Grand. 14 à 17½. Val. 1.75, pour **$1.19**

Pour hommes
Chemises en flanellette cordée, beige, gris, brun. Val. 1.35, pour **98c**

Cravates
Cravates en crêpe de fantaisie, patrons très nouveaux. Val. 1.15, pour **69c**

Bas en coton pour hommes
250 douz. de bas en coton, toutes les couleurs: noir, beige, gris, brun. Val. 35c, pour **15c**

Robes de soie et crêpe canton
50 belles robes: Couleurs assorties nouvellement arrivées. Val. 15.00, pour **$9.95 Oui $9.95**

Pantalons en flanelle
150 paires de beaux pantalons en flanelle, genre lacé. Val. 4.50, pour **2.90**

Chemises en duck kaki
Un lot de chemises en duck pesant. Grandeur 14 à 17½. Val. 1.00, pour **69c**

Souliers en cuir verni pour hommes
250 paires de souliers en cuir verni, brun ou noir, talon en caoutchouc, garantis durables. Val. $5.00, pour **3.69**

Chapeaux pour dames
200 chapeaux de fantaisie pour dames, à choisir pour **$1.98**

Serviettes!!
100 douz. de serviettes, très grandes avec frange. Val. 40c, pour **27c**

Bas en soie
50 douz. de paire de bas, pure soie, toutes les couleurs. Val. 50c, la paire, chaque paire pour **15c**

Pantalons cordés
Bon et durable, un vrai bon marché. Val. 3.50, pour **$2.59**

Chemises en broadcloth
20 douz. seulement, dans ces chemises de couleurs assorties. Val. 2.25, pour **$1.25**

Camisoles ligne 71
Toujours la ligne préférée en vente partout. 1.35. Venez ici pour **98c**

CE GRAND EVENEMENT COMMENCERA LE

Philippe Maziade

4 Mars Vendredi matin
à 9 heures précises

334 Rue Racine, Chic.-Centre
EN FACE DE LA PATINOIRE

CALENDRIER

Jeudi, le 3 mars, 1927

SAINTE CUNEGONDE, impératrice

Quel prodige de voir saint Henri, empereur, garder une chasteté perpétuelle dans le mariage, avec sainte Cunégonde, son épouse, au milieu des délices de la cour. La calomnie est si malicieuse qu'elle rendit suspecte à ce prince, la pureté de son épouse, mais il en fut bientôt convaincu, quand il l'eut vue marcher pieds nus sur des barres de fer tout embrasées, sans être incommodée. Après la mort de ce saint époux, cette chaste tourterelle se retira dans la solitude de la religion, comme dans son véritable asile.

Bulletin météorologique.

Demain : BEAU ET FROID

LE "PROGRES" EN VENTE

DANS LES DEPOTS

A la demande de quelques personnes, nous avons organisé les dépôts suivants où le *Progrès* est en vente chaque soir. Si on désire quelques autres dépôts, on est prié de communiquer avec M. J.-Alphonse Alain, le chef de la Circulation du *Progrès du Saguenay*.

Voici les dépôts actuelleemnt organisés à Chicoutimi :

Marcel Dompnier, rue Racine
Gaudreau & Tremblay, rue Racine
J.-P. Gosselin, rue Montcalm
Hamel & Cie, rue Racine
Ths-Ls Gaudreault, spécialiste en remèdes brevetés.
Roy & Bouchard, rue Racine
J.-P. Gauthier, rue Racine
Un dépôt est organisé chez M. Rodrigue, de Mistassini.

LE TELEPHONE

AU "PROGRES DU SAGUENAY"

Quand on téléphone au *Progrès du Saguenay*, on est prié de noter qu'il y a deux numéros et que le service sera rapide en autant que l'on choisira, entre les numéros 457 et 651, celui de la personne à qui on veut parler.

Répondant à l'ancien numéro:

457

M. L'Administrateur,
Le service des Abonnements et des Petites Annonces,
La Comptabilité,
La librairie.
Répondront au nouveau numéro:

651

La Rédaction,
Le Service des Nouvelles,
Le Chef de la Publicité.

NOTRE JOURNAL

Nous prions nos lecteurs de ne pas être trop sévères à notre endroit si la tenue de notre journal n'est pas aussi bien que nous le voudrions. La mise au point d'une oeuvre comme la nôtre ne se fait pas du premier coup. Celà viendra. Tout vient à point à qui sait attendre.

Mgr Emard est gravement malade

Montréal, 3. (Spécial au "Progrès"). — S. G. Mgr Emard, archevêque d'Ottawa est dangereusement malade à l'hôpital d'Ottawa. Il souffre d'une maladie "l'urémie" qui pardonne rarement.

La bonne lecture durant le Carême

Sa Grandeur Mgr Larecque, dans son sermon du mercredi des Cendres recommandait aux familles chrétiennes la bonne lecture au foyer, surtout durant le saint temps du carême.

Il recommandait spécialement la lecture de la vie de Notre-Seigneur et de l'Ecriture-Sainte.

Que dire après qu'une parole aussi autorisée s'est prononcée de la sorte.

Mille où de Notre-Seigneur n'est plus populaire, plus intéressante, plus pieuse que l'ouvrage du P. Berthe.

Nos lecteurs la trouveront à notre librairie ainsi que Jéovah et son peuple, la plus belle histoire sainte qui soit.

Vie de Jésus-Christ, par le P. Berthe, 0.80
Jéhovah et son peuple, (2 volumes), 1.50
Vie de Jésus-Christ, (3 vol.) par Mgr Le Camus, 2.50
Vie populaire de N.-S. Jésus-Christ, (2 vol.), 1.50
La manuel des parents chrétiens, par l'abbé Mailloux, 0.50

Aux commandes par la malle on est prié d'ajouter 10% pour frais d'envoi.

COMMENT ON VOIT LE PROGRES DU SAGUENAY AILLEURS . . .

Echo d'une conversation entre notre correspondant à Kénogami et M. J.-O. Fraser, surintendant du trafic à la Cie Price Brothers.

—Bonjour Monsieur Fraser.

—Bonjour Monsieur Savard.

—Ça va bien chez-vous?

—Oui, assez bien."

Monsieur Fraser voyait bien la valise de M. Savard et lui demanda.

—Dans quelle ligne voyagez-vous monsieur Savard?

—Je représente le "Progrès du Saguenay", monsieur Fraser.

—Ah! vous représentez là un bon journal. J'ai lu le premier numéro de son édition quotidienne ce matin, il m'a charmé.

—Alors vous aimez notre journal et vous désirez continuer à le recevoir?

—Ah! oui. A propos, qu'avez-vous dans votre valise?

—Ce sont des cadeaux pour les nouveaux abonnés et les renouvellement d'abonnement.

—Monsieur Savard, je crois que vous avez de fort beaux cadeaux. Montrez-moi donc s'il vous plait.

—Ah! oui, avec plaisir. Voici un livre de messe, un chapelet, un razoir Auto-Strop, une pipe, une plume-réservoir, une chaine avec médaille scapulaire, un jeu de cartes.

Ouvrant le livre de messe.

—Savez-vous que ce missel est aussi utile pour ceux qui ne savent pas lire que pour ceux qui lisent.

—Ah oui! je connais la farce, ceux qui savent lire, lisent les prières et ceux qui n'ont pas le bonheur de lire regardent les gravures qui entourent les écritures. Alors monsieur, personne ne peut refuser ce livre en prétendant qu'il ne sait pas lire.

—Mon abonnement est échu au premier janvier monsieur Savard, mais le livre qui m'intéresse le plus, c'est l'annuaire des comtés Chicoutimi-Lac-St-Jean. L'an dernier, je l'eus en prime en ajoutant quelques sous à mon abonnement. Je serais très heureux de recevoir celui de cette année et je crois le Progrès assez généreux pour le donner encore cette année.

—Monsieur Fraser, je ne connais pas les intentions du journal à ce sujet, mais l'annuaire doit paraître bientôt et s'il y a moyen, je vous en fournirai un exemplaire en percevant votre abonnement.

—Alors monsieur vu que je désire beaucoup ce livre je vous prierais de vouloir bien passer chez moi, dès que vous en aurez des exemplaires et je crois que ce serait à peu près la plus belle prime d'abonnement que puisse donner un journal. Des chapelets, des livres de messe, c'est très bien, mais chez moi j'en ai beaucoup. Ce que je désire et ce que je n'ai pas c'est l'Annuaire des comtés Chicoutimi-Lac Saint-Jean pour 1927.

—Monsieur Fraser, je prendrai donc des informations au Progrès à ce sujet car je crois, moi aussi que le bureau d'un homme d'affaires n'est pas au complet sans l'annuaire.

—C'est donc avec hâte que j'attendrai ce livre.

—Au revoir, Monsieur Fraser.

—Au revoir, monsieur Savard, n'oubliez pas L'ANNUAIRE."

PORT-ALFRED POSSEDE UNE NOUVELLE ECOLE

Port-Alfred, 2. (De notre correspondant). — La population de Port-Alfred salue avec joie l'arrivé du Rév. Frère Charles de la communauté des Frères de la Doctrine Chrétienne, qui vient prendre la direction de la nouvelle école, érigée par la Com Scolaire Catholique de Port-Alfred.

Les enfants qui fréquenteront l'école, trouveront des classe spacieuses bien eclairées, ventilées et chauffées.

Nous devons nos félicitations aux Commissaires, qui, avec la bonne entente des citoyens de la place, ont érigé une école, qui fera honneur à la population de Port-Alfred.

Au profit de la Ligue Anti-Tuberculeuse

Il nous fait plaisir d'apprendre que les Chevaliers de Colomb de Chicoutimi, à leur dernière assemblée régulière, ont décidé unanimement de donner grand euchre au profit de l'oeuvre de la Ligue antituberculeuse et de puériculture de Chicoutimi.

Les Chevaliers de Colomb ne sont pas les derniers à encourager et aider les bonnes oeuvres, ils sont plutôt de l'avant et ne manquent jamais une occasion de prouver que leur principale raison d'être est de faire le bien et de donner l'exemple autour d'eux.

En prenant cette décision les Chevaliers se sont souvenus que la Ligue ne vit pas seulement des deniers du service provincial, mais aussi de la générosité du public, au millieu duquel elle exerce son champ d'action, et que le concours de toutes les bonnes volontés est absolument nécessaire à son bon fonctionnement.

Ce euchre aura lieu très prochainement, car le trésor de la Ligue en a grandement besoin.

A ce euchre l'on nous dit qu'un artiste de Montréal, peut-être M. Paul Dufault, notre si populaire et estimé tenor canadien, prêtera son concours. Dans quelques jours, on annnocera le lieu et la date de la mise en ventes des billets.

VENTE DE TERRES

Ce matin dans la salle du Conseil de ville de Chicoutimi, M. H. Girard, secrétaire des municipalités des comtés, a procédé à la vente à l'enchère des propriétés dont la taxe municipale est arriérée depuis trois mois.

Le nombres des terres vendues, est de 51. Sur ce nombre, 16 ont été achetées de nouveau par les municipalités.

Révocation d'une loi

Ottawa, 3. (De norte correspondant). — J. Young, de Weyburn, Sask., à l'intention de demander aux communes de révoquer la loi des douanes qui accorde au gouverneur en conseil le pouvoir d'autorisé le ministre des douanes et de l'accise à placer pour la perception des droits une valeur fixe sur les importations de produits naturels d'une catégorie ou nature produite au Canada.

M. L.-C. Boisjoli est en ville

M. L. C. Boisjoli, surintendant de l'Investignation C. N. R., est actuellement dans notre ville dans l'intérêt de la Compagnie. M. Boisjoli loge chez le Chef Emile Berthiaume.

Les Droits

(Suite de la 1ère page)

homme jeune encore très haut dans l'esprit de tout Canadien, libéral comme conservateur, les idées d'un grand homme d'état, de sir John MacDonald, vingt-quatre ans après la confédération canadienne, M. MacDonald a fait en Chambre une déclaration sur les deux langues en honneur au pays.

M. Hocken a dit que personne en dehors du Québec n'avait essayé de priver les canadiens-français de leurs droits constitutionnels.

Il a la mémoire courte. Car du temps de MacDonald on battait couramment campagne pour bouter le français hors de l'arène fédérale. Les noms des Dalton, McCarthy et des Meredits, précurseurs de l'association d'orangiste d'aujourd'hui qui a ambrassé leur doctrine, devraient demeurer plus longtemps dans son esprit. Ces hommes avaient en effet les mêmes raisonnements que ceux que nous venons d'entendre de M. Hocken. Le Canada est un pays anglais, il a été conquis par les anglais, et doit, pour tant accepter la domination de la langue comme des lois anglaises.

Sir John MacDonald, disait en effet: que le Canada ait été conquis ou acquis, ce ne fait rien à la question. Notre constitution accorde aux deux races leur liberté de religion, de langage de droits civils politiques et individuels. "C'était l'esprit de la loi, et lui seul avait su garder ce véritable esprit de la confédération. Il ne lui paraissait pas nécessaire de coucher dans [illegible] de loi des droits naturels dont on avait pu jouir pendant des siècles, droits qui avaient été le partage des pères du pays, de ceux-là qui ont su, dans la suite, garder le Canada à l'empire britannique. Ces droits ne devraient pas être à la merci des interprètes étroits des textes de lois. Il ne s'attendait pas de voir, dans notre pays des interprètes aussi étroits des lois qu'il avait préparées avec ses camarades de la politique d'alors. Tous les pays civilisés reconnaissent au Canada son caractère bilingue. Je ne me repose que quand je vais à Londres, de l'étroitesse des esprits de certains coloniaux. La domination de la langue anglaise est une chose absurde, puisque les anglais ne sont que 10 pour cent de la population totale de l'empire puisque aussi cette langue n'est officielle que dans très peu de gouvernement de ce même empire. La langue française a été officielle en Angleterre pendant des siècles avant que les prescriptions d'Edouard imposant l'anglais. De plus le député de Toronto appelle le Québec une province française du Dominion, je m'y objecte. Le Québec n'est pas une province française mais canadienne. Certains canadiens d'origine anglo-saxonne voudraient qu'elle soit comme ces réserves indiennes. Instituées pour la conservation des sauvages. Si la majorité des gens que cette province parlent le français, ils savent du moins respecter les droits des minorités anglo-saxonnes. Au lieu de multiplier les difficultés entre les provinces, on devrait s'occuper de les faire disparaître par l'assimilation? C'est chose impossible, l'Angleterre a mis des siècles à angliciser l'Irlande sans y arriver cependant, et cette même Irlande prend aujourd'hui sa revanche en respectant les minorités anglaises de son territoire. Il n'y a qu'au Canada où nous assistons à ces sortes de lutte. Contrairement à certains anglais de chez nous, qui ne rêvent qu'américanisme, nous voulons un Canada différent des Etats-Unis. La langue française nous y aiderait grandement, en repoussant l'invasion des idées américaines qui préparent l'asservissement à leurs institutions et à leurs entreprises, quant au Service Civil je ne suis pas de ceux qui prétendent que tout fonctionnaire devrait connaitre les deux langues. Ce serait une absurdité. M. Séguin non plus n'a pas cette prétention. Mais je dis que si nous voulons garder le Canada différent de ce que sont les Etats-Unis. Il nous faut lui conserver son caractère bilingue et cela pour une foule de grandes raisons. Situation ethnologique, raisons historiques, raisons de constitution, raisons de conservation mentale, morale et sociale. C'est ce que veut la province de Québec. Naturellement, il faudrait user de discrétion dans la mise en application des articles de la motion de M. Séguin. Ces articles ne veulent pas dire l'exclusion des fonctionnaires de langue anglaise, comme le prétend M. Hocken, ni non plus que le bilinguisme sera le seul facteur à intervenir dans le choix des candidats aux diverses positions. Pour moi, le premier facteur d'un fonctionnaire devrait être d'honnêteté, le deuxième la compétence, le troisième ses facilités de communication avec le publics, avec qui il aura des relations ordinaires. Ce n'est que juste, en pleine province de Québec. Dans la troisième ville française de l'univers, Montréal, il y a des fonctionnaires supérieurs qui ne savent absolument rien du français. Mes expériences personnelles m'ont très amplement renseigné sur ce point. Le de Labelle n'aurait pas pareil accueil à Toronto, intervint M. Hocken.

Evidemment, mais renversez la situation, et faites que les deux tiers des employés publics de Toronto ne connaissent rien de l'anglais et ne parlent que le français; quelle inconséquence. Et comme l'on se récrierait, là-bas. Je le répète, il faut envisager cette question sur le côté du principe d'abord. Sur le côte de l'application de ce principe ensuite. C'est avec un esprit large que nous devrions adopter la motion de M. Séguin, non avec des ambitions radicales qui ostracisera les anglais des postes publics. M. Bourassa a signalé ici quelques inconvénients de première grandeur que provoquent dans certaines circonstances, des fonctionnaires publics unilingues et il ajoutait, que dans certaines provinces, on apprenait des langues étrangères pour le seul plaisir de les apprendre. Quand on laissait systématiquement de côté le français. C'est manifester un esprit qui n'est pas certainement dans les meilleurs intérêts de notre pays pour aider à donner au pays l'esprit que convient. La motion de M. Séguin a certainement beaucoup de bon. L'hon. J.-W. Edwards, conservateur, a parlé les trois minutes qui restaient, et s'est appliqué à montrer que la résolution de M. Séguin était de nature à placer les candidats de langue anglaise sur un pied d'infériorité, par rapport aux canadiens de langue française.

L'ajournement de six heures a envoyé la motion Séguin à la queue de la liste des motions, ce qui veut dire qu'on en a disposé pour la présente session du moins.

LA "COMPAGNIE DU PONT DE SAINTE-ANNE"

Une demande d'incorporation a la legislature. Un pas de fait vers la realisation de ce projet

L'affaire du pont de Ste-Anne se matérialise. Hier après-midi, M. J.-E.-A. Dubuc, notre représentant au fédéral, rencontrait un groupe de délégués des municipalités intéressées pour discuter de cette question.

Etaient présents :

De la ville de Chicoutimi:

Son Honneur le Maire Desbiens, Monsieur Pierre Vézina, pro-maire, MM. Gagnon et Grégoire, échevins.

Du village de Ste-Anne:

Son Honneur le Maire Gauthier et M. Dufour, Conseiller.

De la paroisse de Ste-Anne:

Son Honneur le Maire Petit.

De la paroisse de St-Fulgence:

Son Honneur le Maire Simard, et un Conseiller.

Son Honneur le Maire de St-Honoré étant absent, il n'a pu assister à l'assemblée.

Monsieur Dubuc rappela au Comité réuni les multiples avantages de la construction du Pont de Ste-Anne, et le principe de la nécessité du pont fut admis à l'unanimité. De plus, une revue des conditions économiques actuelles fit conclure à l'opportunité d'une mise en oeuvre aussi prochaine que possible. On s'occupe déjà de la formation d'une société qui sera composée des différents maires des municipalités environnantes. Chaque Conseil municipal prendra cette question à sa prochaine réunion régulière en vue de déterminer ses possibilités de souscription pour les fonds nécessaires à la construction.

* * *

Voilà une très heureuse initiative. Il est à espérer que les divers Conseils locaux apporteront à l'étude de cette question la même bonne volonté et le même esprit de compréhension des choses publiques que l'ont fait hier leurs représentants.

C'est une affaire qui doit intéresser tous les citoyens qui aiment leur région; et elle mérite, plus que toute autre peut-être, qu'on ne lui marchande pas ses efforts.

INCORPORATION

Une requête a été présentée à la Législature hier, demandant l'incorporation de la "Compagnie du pont de Sainte-Anne à capitalisation de $300,000.

Nouvellecompagnie a la Baie St-Paul

Le gouvernement vient d'accorder des lettres patentes à une Compagnie dite "Autobus et Taxis de Charlevoix Limitée", dont les pouvoirs englobent tout ce qui a trait au transport des voyageurs.

Le capital-action de cette compagnie est de $99,000.

LE PACIFIQUE AU LAC ST-JEAN

Le "Nouvelliste" de Trois-Rivières publie en première page une série de rumeurs au sujet des projets du Canadien National dans le district de Trois-Rivières, rumeurs qui intéresseraient directement notre région et celle du Lac St-Jean.

On sait que Sir Henry Thornton, dans ses prévisions budgétaires, a présenté un item de $1,600,000. devant être dépensées à Shawanigan et les alentours. On y parlait par exemple de redressement de la voie de East Burril à Shawinigan; mais il est facile de constater qu'un tel montant ne peut être dépensé dans ce seul but.

D'après les informations obtenues, prétend le Nouvelliste le Canadien National entrerait à Trois-Rivières, en passant par Garneau, en se servant de la voie du C. P. R. S'agirait-il de louage ou d'achat de voies? Nous l'ignorons encore.

En compensation, le Canadien Pacifique se servirait des voies du Canadien National pour desservir Arvida et autres centrés du Lac Saint-Jean, et voilà ou cette nouvelle intéresse notre région.

S'il survient quelques nouveaux développements à ce sujet, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Souhaits de la capitale

S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, entouré de nombreux dignitaires ecclésiastiques a bien voulu se rendre, hier après-midi, à 3 heures, aux ateliers du Progrès du Saguenay, pour y bénir lui-même la nouvelle installation de notre confrère pour la publication de son édition quotidienne. Celle-ci, qui a été inaugurée vendredi, le 25 février, parait alerte vigoureuse, complète. Nous en félicitons de grand coeur le nouveau quotidien du "royaume du Saguenay", en lui souhaitant longue et féconde carrière, avec de sincères compliments pour la jolhesse et le bon goût de son titre renouvelé.

(L'Action Catholique)

Reunion des briquetiers macons et platriers

A une assemblée régulière tenue le 8 février, à la salle publique, par le Syndicat des Briquetiers-Maçons, et plâtriers, il a été décidé qu'à partir du premier mai, les salaires seront de $1.00 l'heure et les jours de neuf heures de travail.

ASSEMBLEE SYNDICALE

Le syndicat des Briqueteurs-Maçons et Plâtriers de Chicoutimi est prié de prendre avis qu'il y aura assemblée régulière les mardis 8 et 29 mars.

TRANSACTION A LA RIVIERE DU MOULIN

M. Jos. Côté, ancien gérant de Tremblay & Frère, a acheté le magasin de M. Léonce Blackburn, marchand à la Rivière-du-Moulin. M. Côté doit augmenter de beaucoup son stock afin de donner, comme par le passé, pleine et entière satisfaction à ses clients.

LE BILL DES BARBIERS A ETE ADOPTE

Québec, 2, — (De notre corresponant). — Le bill incorporant l'association des barbiers coiffeurs de la province a été adopté ce matin par le comité des bills publics que présidait l'hon. M. Taschereau. Le comité a décidé cependant que l'Association ne sera pas fermée; en fera partie qui voudra. Cette disposition a fait disparaitre à peu près toute opposition au bill. L'hon. M. Galipeault a fait adopter un amendement obligeant tous les barbiers à stériliser leurs instruments après chaque opération avec des stérilisateurs approuvés par le bureau d'hygiène.

EN RETARD

Le train de Québec est arrivé en ville ce midi avec quatre heures de retard. Une violente tempête de neige l'a surpris hier soir au Lac-Edouard.

Feu de cheminée

Les pompiers de la ville ont été appelés hier après-midi à 3.32 heures par téléphone pour répondre à un feu de cheminée qui s'était déclaré dans le logement de M. Joseph Bilodeau, 161 rue Cartier.-Les hommes de la brigade en eurent vite raison. Les dommages sont insignifiants.

A QUEBEC

Le constable Simard de la force constabulaire de Chicoutimi est parti ces jours derniers pour Québec. Il conduira à Mastaï, le prévenu qui comparaissait en cour du recorder lundi dernier sous l'accusation de voies de fait sur sa femme.

Mme E. Gauthier décédée à Jonquière

Jonquière, 2, — (De notre correspondant). — Est décédée ce matin à l'âge de 80 ans et 8 mois. Les funérailles auront lieu samedi matin à 9 heures. Elle était la mère de M. Trefflé Gauthier, maire de Jonquière. Nos sympathies à M. le maire de Jonquière.

Nouveau médecin à Port-Alfred

Un nouveau médecin vient d'arriver à Port-Alfred, ce qui indique bien l'état de progrès dans laquelle se trouve notre ville.

Ce nouveau médecin est M. le Dr Luc Pelletier, diplômé en 1925 à l'Université Laval, après de très fortes études, qui a pratiqué deux années à Portneuf. Il est né à Ste-Anna-Pocatière.

Le bureau de ce nouveau médecin sera chez M. Dalmas Bouchard, cinquième Avenue, en face de l'église, Téléphone 183, sonner 2 coups.

Nous souhaitons bon succès à M. le Dr Pelletier, qu'un avenir heureux attend sans doute dans notre prospère petite ville.

L'Inspection des écoles normales

Par M. C.-J. Magnan

M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles pour la province de Québec, vient de faire l'inspection de l'école Normale de Roberval.

Il arrive à Chicoutimi ce soir et fera l'inspection de l'école normale de Chicoutimi durant les journées de vendredi et samedi.

Le successeur de M. Stephen

Paris, 2. (Serv. Presse Canadienne). — Le Petit Parisien croit comprendre que le Canada est anxieux de nommer un remplaçant au major G. W. Stephen de Montréal, démissionnaire, comme président de la commission de la Saar de la ligue des Nations.

Le journal ajoute que le secrétaire des affaires étrangères britannique, Sir Austen Chamberlain ratifiera sans doute le choix fait par le gouvernement d'Ottawa.

DECES, MARIAGES, NAISSANCES...

Désormais, nous continuerons de publier gratuitement les décès, mariages, naissances et services anniversaires dans les colonnes de l'Etat-civil, du Carnet social et des différents courriers locaux; mais nous publierons en outre ces événements dans une colonne spéciale en dernière page, ainsi que le font les autres journaux quotidiens.

Cette publication en dernière page se fera selon une formule régulière et coûtera 50 sous par insertion. Elle aura l'avantage de faire connaitre plus vite et plus universellement ces faits, que les intéressés désirent toujours annoncer le plus vite possible à tous leurs amis et à tous leurs parents. En effet, cette colonne des décès, mariages, naissances, etc... est l'une des premières à être lue chaque jour par un grand nombre de lecteurs de tous les journaux quotidiens.

On peut confier ces nouvelles aux mêmes endroits que les Petites Annonces.

POUR SAUVER DU TEMPS

Le public est pressé, notre personnel aussi.

Eh! bien, afin d'éviter les confusions qui sont toujours des causes de retard et d'ennui, on est prié de noter que les personnes responsables des différentes services de notre institution sont des suivantes.

Du côté de la Rédaction, on devra d'abord s'adresser à M. Eug. L'Heureux, directeur, chaque fois qu'il s'agira d'articles de rédaction proprement dite, et à M. P.-René Belleau, chef des nouvelles, quand on voudra parler de nouvelles.

C'est M. Olivier Carignan qui est en charge de la publicité.

M. René Grenon reçoit les commandes d'impressions.

M. Philippe Casgrain dirige la comptabilité.

M. J.-Alphonse Alain, chef de la circulation et Mlle Casgrain, au bureau, s'occupent des abonnements.

M. Ths.-La Simard reçoit les Petites Annonces et les avis de toutes sortes.

A la librairie, M. Roméo Pagé reçoit les commandes, et M. l'abbé Laliberté est à la disposition des personnes qui désirent se faire aider dans le choix des livres.

Quand un cas sort de la routine, on doit s'adresser à M. A.-F. Mercier, l'administrateur, auquel sont responsables les chefs des différents services en tout ce qui concerne l'administration.

Comment lire le "Progres" pour en tirer le maximum d'interet

L'une des qualités que nous avons voulu apporter au PROGRES DU SAGUENAY quotidien, c'est la classification de la matière.

Cette classification permettra aux lecteurs de trouver rapidement, chaque soir, les articles qui les intéressent davantage.

D'abord, la première page sera consacrée aux nouvelles de l'extérieur, c'est-à-dire, de la province, du pays et du monde entier.

La seconde contiendra le Carnet Social, la chronique du Radio, et les cartes professionnelles.

La troisième sera la page de Rédaction : articles, billets, correspondances, tribunes libres, etc.

En page 4 on trouvera le Sport.

En page 5, la Bourse et le Marché.

On trouvera le feuilleton en sixième page.

Les courriers qui n'auront pas leur place ailleurs paraîtront en septième page.

La dernière page (généralement la huitième) contiendra toutes les nouvelles locales et régionales, les décès, les naissances, les mariages, etc. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'aubaine que leur offre cette page au point de vue information régionale et locale.

A part ces pages, il y aura, dans l'édition du vendredi, une page féminine, une page agricole et une VOIX DE LA JEUNESSE.

Assez régulièrement, le PROGRES publiera une chronique musicale et une consultation légale.

LA SAINT VINCENT DE PAUL

A LA CATHEDRALE

Vendredi soir, après l'heure d'adoration, la Saint-Vincent de Paul de la Cathédrale tiendra une réunion très importante à la sacristie.

Tous les membres sont priés de s'y rendre et les personnes désireuses d'entrer dans la conférence y recevront le meilleur accueil.

On espère que M. Magnan, le président général de la St-Vincent de Paul au Canada, pourra assister à cette réunion.